



Ministère de l'Economie
et des Finances

DGB

Burkina Faso



Unité - Progrès - Justice

Direction Générale du Budget



TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE ANNUEL 2013

DECEMBRE 2014

AVANT PROPOS

La Direction Générale du Budget (DGB) a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs de données budgétaires, la première édition du tableau de bord budgétaire annuel.

Nouvel outil de communication sur les résultats de l'exécution budgétaire, il donne une présentation synthétique et explicative des données chiffrées contenues dans l'annuaire statistique budgétaire.

Ce tableau de bord, à l'instar de l'annuaire statistique budgétaire, couvre une période de dix (10) ans marquée par de nombreuses réformes se rapportant à la gestion budgétaire. Il s'agit entre autres de la mise en œuvre de la Politique Sectorielle du Ministère de l'Economie et des Finances (POSEF) et de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Ces réformes ont permis notamment de rationaliser les dépenses de fonctionnement et d'accroître les performances de recouvrement des recettes propres du budget de l'Etat.

La production de ce document s'inscrit dans la stratégie de communication de la Direction Générale du Budget et devrait donc faciliter l'utilisation et la compréhension des informations contenues dans l'annuaire statistique budgétaire. En outre, ce document donne un bref aperçu des mesures ayant encadré l'exécution du budget et les défis à relever pour une meilleure gestion budgétaire.

En espérant que ce document réponde à vos attentes, mes services restent à la disposition de l'ensemble des utilisateurs pour toutes suggestions allant dans le sens de son amélioration.

Le Directeur Général du Budget

Amadou SANGARE

Officier de l'Ordre National

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	1
TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES GRAPHIQUES	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	8
A. RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT	9
I. ANALYSE DES PREVISIONS DE RECETTES BUDGETAIRES.....	9
I.1 Analyse des prévisions par grandes natures de recettes	9
I.1.1 Analyse des prévisions des recettes ordinaires.....	11
I.1.2 Analyse des prévisions des recettes extraordinaires.....	12
I.2 Analyse des prévisions de recettes budgétaires par structure de recouvrements.....	14
I.2.1 Analyse de la structure des prévisions des recettes ordinaires	14
I.2.2 Analyse de la structure des prévisions des recettes extraordinaires	14
II. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RECOUUREMENTS DE RECETTES BUDGETAIRES	16
II.1 Analyse des recouvrements par grandes natures de recettes et des taux de recouvrements	16
II.1.1 Analyse des recouvrements par grandes natures de recettes	16
II.1.2 Analyse des taux de recouvrement par grandes natures de recettes	16
II.2 Analyse des recouvrements des recettes ordinaires et des taux de recouvrements	18
II.2.1 Analyse des recouvrements des recettes ordinaires	18
II.2.2 Analyse des taux de recouvrement des recettes ordinaires	19
II.3 Analyse des recouvrements des recettes extraordinaires et des taux de recouvrements.....	20
II.3.1 Analyse des recouvrements des recettes extraordinaires	20
II.3.2 Analyse du taux de recouvrement des recettes extraordinaires	21
II.4 Analyse des recouvrements des recettes et des taux par structure de recouvrements.....	22
II.4.1 Analyse des recouvrements des recettes ordinaires par régie.....	22
II.4.2 Analyse des recouvrements des recettes extraordinaires par structure	22
II.4.3 Analyse des taux de recouvrement des recettes ordinaires par régie.....	23
B. CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT	27
I. Analyse des dotations budgétaires.....	27
I.1 Analyse par nature de dépenses	27
I.1.1 Analyse des dépenses ordinaires	29
I.1.2 Analyse des dépenses en capital	32

I.2 Analyse par destinataires de transferts	34
II. Analyse de l'exécution budgétaire	35
II.1 Analyse par nature de dépense.....	35
II.1.1 Analyse des dépenses ordinaires	38
II.1.2 Analyse des dépenses en capital	40
II.2 Analyse par destinataire de transferts.....	41
II.3 Exécution des dépenses sociales de réduction de la pauvreté.....	42
II.4 Indicateurs de performance des secteurs prioritaires.....	43
C. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES SOLDES BUDGETAIRES.....	46
CONCLUSION.....	48
DEFINITION DES CONCEPTS	50

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution des prévisions des recettes budgétaires de 2004 à 2013	10
Tableau 2: Evolution de la part contributive de chaque structure dans les recettes ordinaires et extraordinaires de 2004 à 2013	15
Tableau 3: Evolution des recouvrements de recettes budgétaires de 2004 à 2013	17
Tableau 4: Evolution des taux de recouvrement par nature de recettes de 2004 à 2013	17
Tableau 5: Evolution des recouvrements de recettes par structure et par nature de 2004 à 2013.....	23
Tableau 6: Evolution de la part contributive de chaque structure dans les recettes ordinaires et extraordinaires de 2004 à 2013	24
Tableau 7: Evolution des dotations budgétaires par nature de dépenses de 2004 à 2013.....	28
Tableau 8: Evolution des dotations budgétaires par destinataires de transferts de 2004 à 2013.....	34
Tableau 9: Evolution de l'exécution budgétaire par nature de dépenses de 2004 à 2013	36
Tableau 10: Evolution du taux d'exécution budgétaire par nature de dépenses de 2004 à 2013.....	36
Tableau 11: Evolution de l'exécution budgétaire par destinataires de transferts de 2004 à 2013	42
Tableau 12: Evolution de l'exécution des dépenses sociales de réduction de la pauvreté de 2007 à 2013.....	42
Tableau 13: Evolution de la part des secteurs prioritaires dans le budget de l'Etat (IP 13) de 2004 à 2013	45
Tableau 14: Evolution des charges et des ressources du budget de l'Etat de 2004 à 2013	47

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des recettes budgétaires de l'Etat de 2004 à 2013 par grande nature en millions de F CFA.....	10
Graphique 2: Evolution de la structure des recettes totales de 2004 à 2013 en %.....	11
Graphique 3: Evolution des prévisions des recettes ordinaires par nature de 2004 à 2013 (en millions de F CFA)12	
Graphique 4: Evolution de la structure des recettes ordinaires de 2004 à 2013 en %.....	12
Graphique 5: Evolution des recettes extraordinaires de 2004 à 2013 par nature en millions de F CFA.....	13
Graphique 6: Evolution des recettes extraordinaires de 2004 à 2013 suivant le type d'appui (en millions de F CFA).....	13
Graphique 7: Evolution de la structure des recettes extraordinaires de 2004 à 2013 en %.....	14
Graphique 8: Evolution de la part contributive de chaque régie de recettes à la mobilisation des recettes ordinaires de 2004 à 2013 en %.....	15
Graphique 9: Evolution de la part contributive de chaque structure à la mobilisation des recettes extraordinaires de 2004 à 2013 en %.....	15
Graphique 10: Evolution des recettes budgétaires de l'Etat de 2004 à 2013 par grande nature en millions de F CFA.....	18
Graphique 11: Evolution de la structure des recettes totales de 2004 à 2013 en %.....	18
Graphique 12: Evolution des recettes ordinaires de 2004 à 2013 par nature en millions de F CFA.....	19
Graphique 13: Evolution de la structure des recettes ordinaires de 2004 à 2013 en %.....	20
Graphique 14: Evolution des recettes extraordinaires de 2004 à 2013 par nature en millions de F CFA.....	21
Graphique 15: Evolution des recettes extraordinaires de 2004 à 2013 par nature en millions de F CFA.....	21
Graphique 16: Evolution de la structure des recettes extraordinaires de 2004 à 2013 en %.....	22
Graphique 17: Evolution de la part contributive de chaque régie de recettes à la mobilisation des recettes ordinaires de 2004 à 2013 en %.....	25
Graphique 18: Evolution de la part contributive de structure à la mobilisation des recettes extraordinaires de 2004 à 2013 en %.....	25
Graphique 19: Evolution des dotations budgétaires de 2004 à 2013 par grande nature en millions de F CFA.....	28
Graphique 20: Evolution de la structure des dépenses totales de 2004 à 2013 en %.....	28
Graphique 21: Evolution des composantes des dépenses ordinaires en millions F CFA.....	29
Graphique 22: Evolution de la structure des dépenses ordinaires de 2004 à 2013 en %.....	29
Graphique 23: Evolution des composantes des dépenses capital de 2004 à 2013.....	32
Graphique 24: Evolution de la structure des dépenses en capital de 2004 à 2013 en %.....	33
Graphique 25: Evolution de la structure des dépenses par destinataires de transfert de 2004 à 2013 en %.....	35
Graphique 26: Evolution de l'exécution budgétaire 2004 à 2013 par grande nature en millions de F CFA.....	37
Graphique 27: Evolution de la structure des dépenses totales de 2004 à 2013 en %.....	37
Graphique 28: Evolution du taux d'exécution de l'exécution budgétaire de 2004 à 2013 en %.....	37
Graphique 29: Evolution des composantes des dépenses ordinaires en millions.....	38
Graphique 30: Evolution de la structure des dépenses ordinaires de 2004 à 2013 en %.....	38

Graphique 31: Evolution de l'exécution budgétaire des dépenses sociales de 2007 à 2013 en millions de F CFA. 43
Graphique 32: Evolution des soldes budgétaires de 2004 à 2013. 46

SIGLES ET ABREVIATIONS

AUR	Approche Unité de Recouvrement
CID	Circuit Informatisé de la Dépense
CIE	Comptabilité Intégrée de l'Etat
CIFE	Circuit Intégré des Financements Extérieurs
COTECNA	Conseil Technique Appliqué
DDP	Direction de la Dette Publique
DEB	Direction de l'Exécution Budgétaire
DGB	Direction Générale du Budget
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération
DGD	Direction Générale des Douanes
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGI	Direction Générale des Impôts
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DISB	Direction de l'Informatisation et des Statistiques du Budget
DOC	Direction de l'Ordonnancement et de la Comptabilité
DPB	Direction de la Programmation Budgétaire
DRB	Direction Régionale du Budget
DS	Direction de la Solde
IP	Indicateur de Performance
ITB	Inspection Technique du Budget
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
POSEF	Politique Sectorielle du Ministère de l'Economie et des Finances
PPP	Partenariat Public Privé
PSCE/JF	Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SIGASPE	Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat
SINTAX	Système Informatisé de Taxation
SSB	Service des Statistiques Budgétaire
SYDONIA	Système Douanier Informatisé
SYGADE	Système de Gestion et d'Analyse de la Dette
SYLVIE	Système de Liaison Virtuelle des Importations et des Exportations
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

Le tableau de bord budgétaire annuel donne une présentation synthétique et explicative des données chiffrées de l'annuaire statistique budgétaire 2013. Il analyse donc l'évolution du budget de l'Etat (hors budget des collectivités territoriales) de 2004 à 2013 tout en mettant l'accent sur les trois dernières années.

Les prévisions définitives des recettes budgétaires ont plus que triplé (+211,87%) sur la période 2004-2013, passant de 610,54 milliards de FCFA en 2004 à 1 904,08 milliards de FCFA en 2013. La moyenne annuelle des prévisions des recettes du budget de l'Etat a atteint 1 156,67 milliards de F CFA pour un accroissement annuel moyen de 13,47% sur la période.

Les recouvrements des ressources du budget de l'Etat en 2013 ont également triplé (+245,86%) par rapport à 2004, affichant un niveau annuel moyen de 827,05 milliards de F CFA et un taux de croissance annuel moyen de 14,78% sur la période.

Les dotations définitives du budget de l'Etat sont passées de 688,15 milliards de F CFA en 2004 à 1 904,08 milliards de F CFA en 2013, soit une moyenne annuelle 1 169,95 milliards de F CFA et un taux d'accroissement annuel moyen de 11,97%.

Les dépenses effectivement exécutées se sont établies à 1 668,91 milliards de F CFA en 2013 contre 447,78 milliards de F CFA en 2004, soit un taux de progression annuel moyen de 15,74%.

Le taux de recouvrement des recettes en 2013 s'est chiffré à 77,46% contre un taux d'exécution des dépenses de 87,65%.

L'analyse détaillée des données de l'annuaire statistique budgétaire 2013 comporte trois parties. La première se propose d'analyser l'évolution des prévisions et des recouvrements des recettes du budget de l'Etat tandis que la deuxième partie se focalise sur les dotations et l'exécution des dépenses. Pour ce qui concerne la dernière partie, elle aborde l'évolution de quelques indicateurs budgétaires.

A. RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT

Dans cette première partie, il sera question d'analyser les ressources du budget de l'Etat en prévisions et en recouvrement des recettes sur la période 2004-2013 avec toutefois une attention particulière sur les trois dernières années (2011 à 2013). Elle comprend deux sous parties.

Dans un premier temps, l'analyse portera sur les prévisions des recettes du budget de l'Etat et sera déclinée en deux points qui seront consacrés à l'analyse des prévisions par grandes natures de recettes et celle par structure de recouvrements.

Dans un deuxième temps, il sera question d'examiner l'évolution des recouvrements des recettes budgétaires qui sera organisée d'une part, en analyse des recouvrements et des taux de recouvrements par grandes nature de recettes et d'autre part, en analyse des recouvrements et des taux de recouvrements des recettes par structure.

I. ANALYSE DES PREVISIONS DE RECETTES BUDGETAIRES

I.1 Analyse des prévisions par grandes natures de recettes

Les prévisions des ressources du budget de l'Etat ont affiché une tendance à la hausse sur la période 2004-2013 avec toutefois une baisse (-7,34%) en 2008 imputable aux recettes ordinaires (-14,96%). Elles sont passées en effet de 610,54 milliards de F CFA en 2004 à 1 904,08 milliards de F CFA en 2013, soit un triplement (+211,87%) de leur montant entre les deux dates. En termes d'évolution annuelle, les prévisions de ressources du budget de l'Etat ont affiché un montant annuel moyen de 1 156,67 milliards de F CFA et un accroissement annuel moyen de 13,47% sur la même période.

La période 2011-2013 a connu une forte progression des prévisions annuelles de recettes budgétaires. En effet, elles se sont établies à 1 904,08 milliards de F CFA en 2013 contre 1 602,55 milliards de F CFA en 2012 et 1 259,06 milliards de F CFA en 2011, soit des accroissements de 18,82% (2013-2012) et 51,23% (2013-2011). Les prévisions annuelles moyennes sur ladite période sont évaluées à 1 588,56 milliards de F CFA avec un taux d'accroissement annuel moyen de 28,98%.

Les recettes ordinaires sont restées la principale composante des prévisions des ressources du budget de l'Etat sur la période 2004-2013, avec une quote-part qui se situe entre 51,02% et 61,12%. Particulièrement sur les trois dernières années, le poids des recettes ordinaires est en hausse continue passant de 57,03% en 2011 à 58,13% en 2012 pour s'établir à 60,66% en 2013.

Cette hausse de la part des ressources ordinaires dans les prévisions du budget de l'Etat traduit la volonté du gouvernement d'accroître significativement les dépenses d'investissements sur ressources propres.

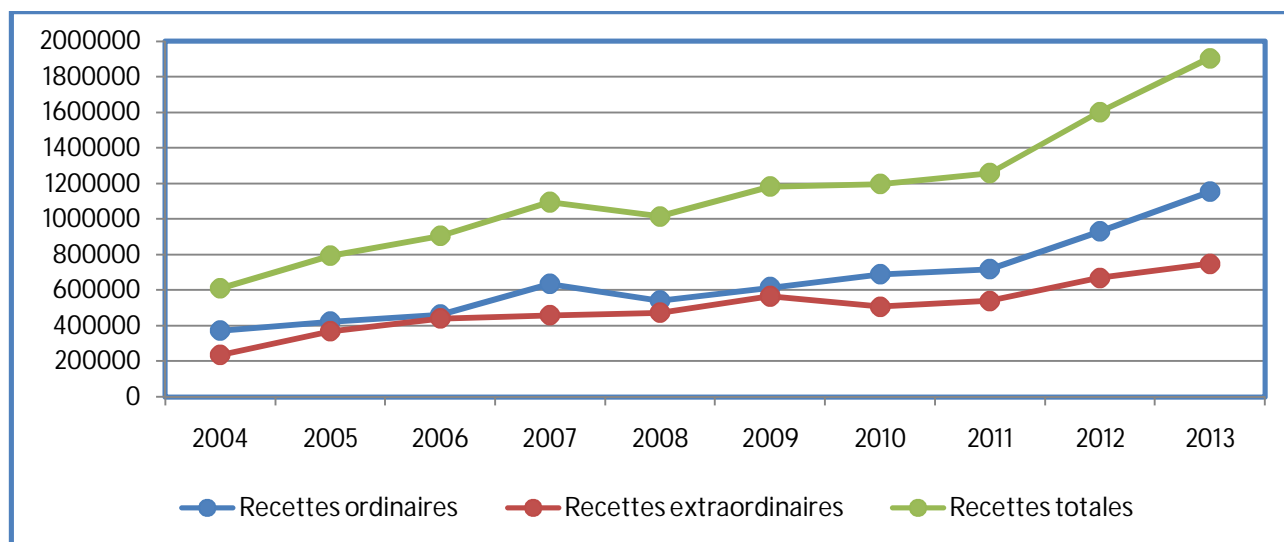
Tableau 1: Evolution des prévisions des recettes budgétaires de 2004 à 2013

En millions de F CFA

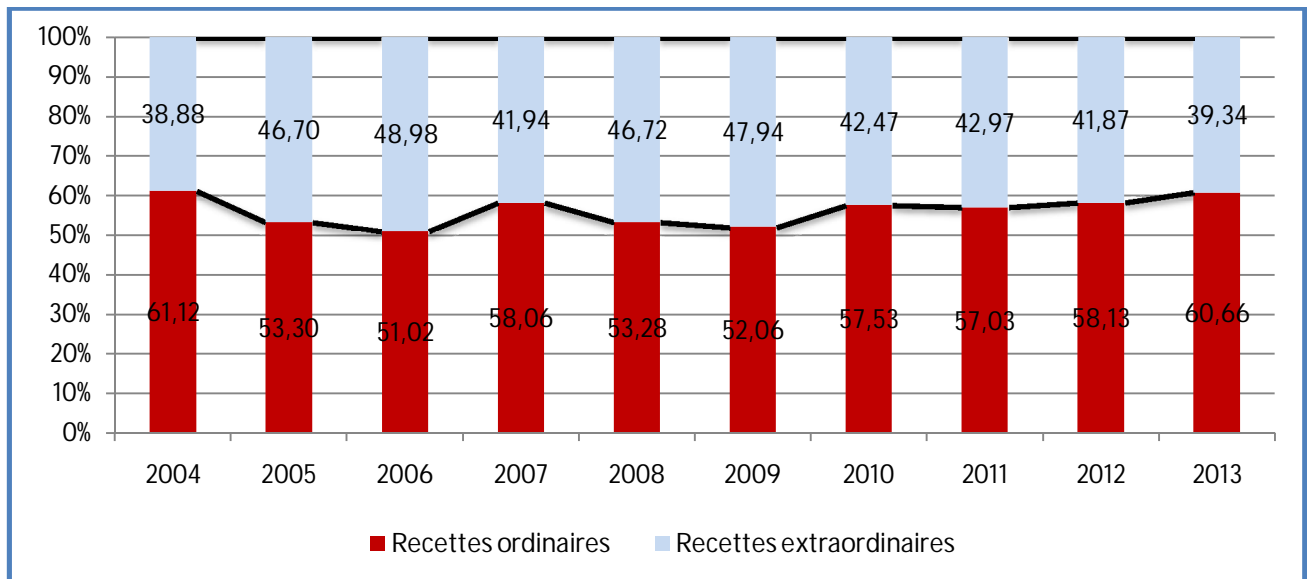
Rubrique	Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes ordinaires		373 154	423 940	461 472	635 886	540 787	616 115	688 626	718 036	931 603	1 154 961
Recettes fiscales		329 836	390 966	414 746	448 873	475 455	536 334	571 448	614 883	812 124	1 022 169,70
Recettes non fiscales		28 633	28 393	28 319	38 667	32 229	39 220	105 534	96 862	112 543	125 491
Recettes en capital		14 685	4 582	18 408	148 346	33 103	40 560	11 644	6 291	6 936	7 300
Recettes extraordinaires		237 390	371 396	443 050	459 407	474 135	567 246	508 376	541 021	670 945	749 124
Dons		106 255	179 330	204 909	247 509	213 438	279 067	293 732	328 898	419 254	517 149
Projets			53 153	57 603	102 878	94 959	139 061	171 692	198 526	195 754	180 326
Programmes			126 177	147 306	144 631	118 479	140 007	122 040	130 372	223 500	336 823
Emprunts		131 135	192 066	238 142	211 899	260 697	288 179	214 644	212 123	251 692	231 975
Projets			155 081	184 729	189 699	210 436	200 467	148 802	164 600	37 800	134 821
Programmes			36 985	53 413	22 200	50 261	14 480	13 030	12 523	153 292	4 800
Autres Emprunts							73 232	52 812	35 000	60 600	92 354
Recettes totales		610 544	795 336	904 522	1 095 293	1 014 922	1 183 361	1 197 002	1 259 057	1 602 548	1 904 085

Source : DGB/DOC, Lois de règlement

Graphique 1 : Evolution des recettes budgétaires de l'Etat de 2004 à 2013 par grande nature en millions de F CFA.



Graphique 2: Evolution de la structure des recettes totales de 2004 à 2013 en %.



I.1.1 Analyse des prévisions des recettes ordinaires

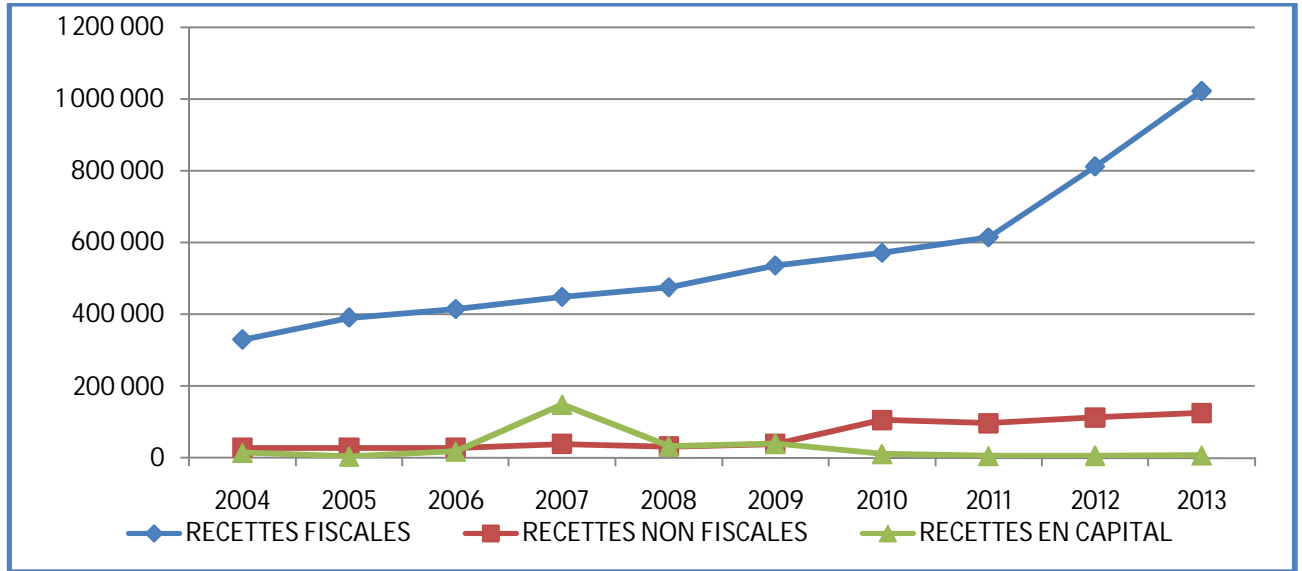
Sur la période 2004-2013, les prévisions des recettes ordinaires du budget de l'Etat ont observé une hausse continue avec toutefois une baisse (-14,96%) en 2008 résultant d'une contraction des prévisions des recettes non fiscales (-16,65%) et en capital (-77,69%).

D'un montant de 718,04 milliards de F CFA en 2011, elles sont passées à 931,60 milliards de F CFA en 2012 pour s'établir à 1 154,96 milliards de F CFA en 2013, soit des accroissements de 23,98% entre 2012 et 2013 et 60,85% entre 2011 et 2013. Les prévisions annuelles moyennes de ressources ordinaires sont évaluées à 934,87 milliards de F CFA avec un taux d'accroissement annuel moyen de 26,83%. Les performances de recouvrement enregistrées par les régies, les bonnes perspectives de recouvrement (notamment le boom minier) et la volonté du gouvernement d'atteindre les normes communautaires en termes de pression fiscale pourraient expliquer cette importante progression des prévisions de recettes ordinaires au cours des trois dernières années.

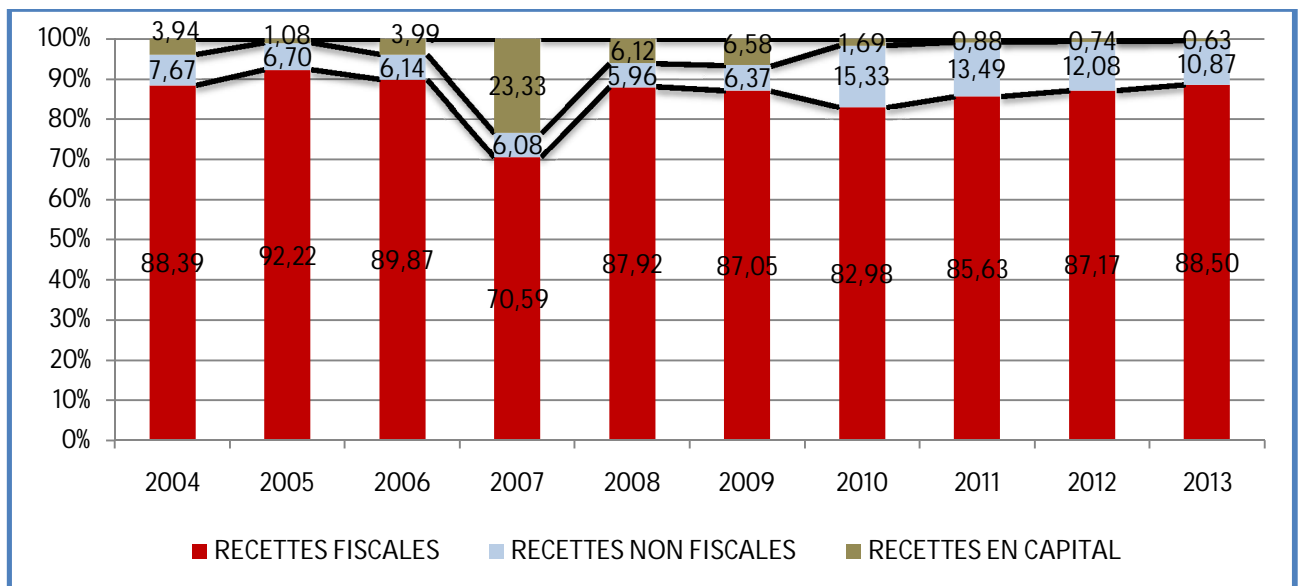
L'analyse de la structure des prévisions des recettes ordinaires fait ressortir une prédominance des recettes fiscales sur la période 2004-2013 avec une contribution aux recettes ordinaires qui oscille entre 70,59% et 92,22%. Cette contribution est en hausse continue sur les trois dernières années avec des niveaux de 85,63%, 87,17% et 88,50% respectivement en 2011, 2012 et 2013. Les recettes non fiscales constituent la deuxième composante des ressources ordinaires avec un poids qui s'est établi à un niveau supérieur à 10% sur la période 2011-2013. Pour ce qui est des recettes en capital, leur quote-part dans les

prévisions des ressources ordinaires est restée inférieure à 1% sur les trois dernières années avec des niveaux de 0,88%, 0,74% et 0,63% respectivement en 2011, 2012 et 2013.

Graphique 3: Evolution des prévisions des recettes ordinaires par nature de 2004 à 2013 (en millions de F CFA)



Graphique 4: Evolution de la structure des recettes ordinaires de 2004 à 2013 en %



I.1.2 Analyse des prévisions des recettes extraordinaires

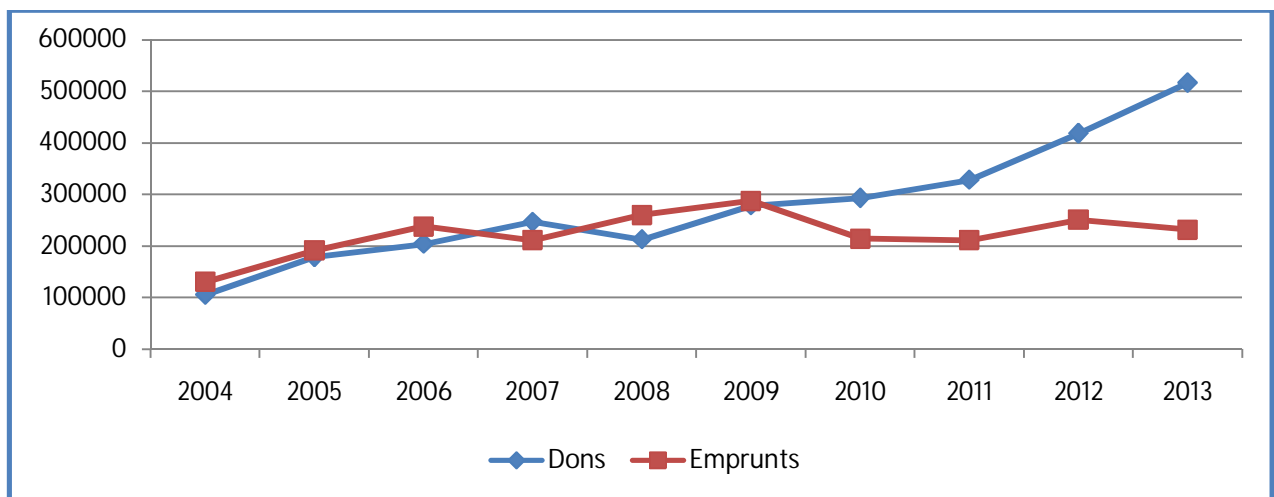
Les prévisions des recettes extraordinaires du budget de l'Etat ont connu une progression continue sur la période 2004-2013 avec toutefois un repli (-10,38%) en 2010 résultant d'une contraction des emprunts (-25,52%).

Les prévisions des recettes extraordinaires en 2013 se chiffraient à 749,12 milliards de F CFA contre 670,95 milliards de F CFA en 2012 et 541,02 milliards de F CFA en 2011, soit des taux

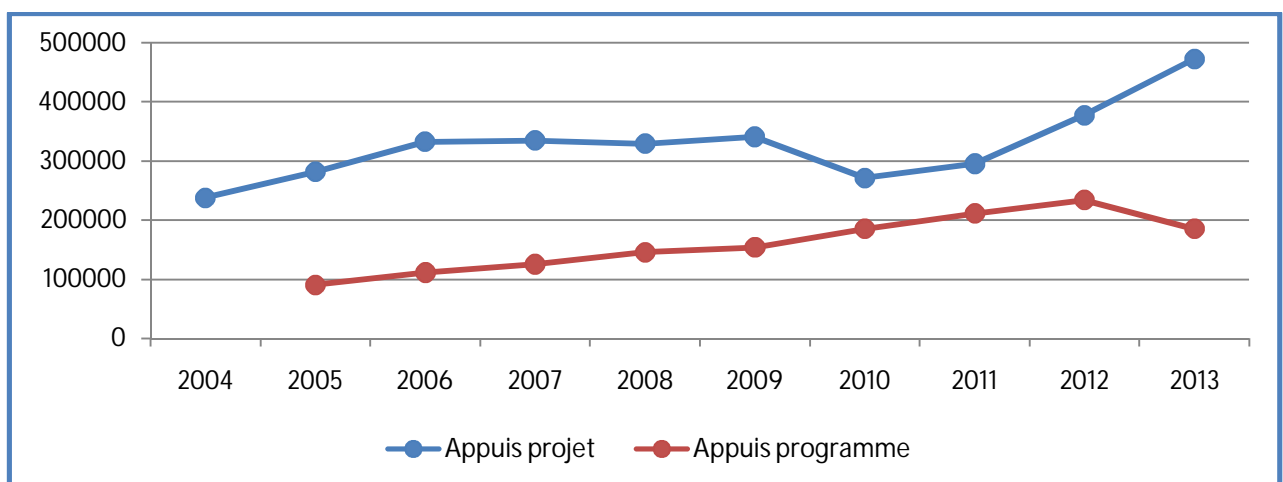
d'accroissements de 11,65% (2013-2012) et 38,46% (2013-2011). En moyenne sur la période, ces prévisions ont atteint 653,70 milliards de F CFA avec un taux d'accroissement annuel moyen de 17,67%. Cette importante progression des prévisions de recettes extraordinaires serait liée à la reprise de l'activité économique avec des perspectives de croissance au niveau mondial notamment au niveau des principaux partenaires du Burkina Faso. A cela pourrait s'ajouter les promesses de financements des partenaires au développement.

L'analyse de la structure des prévisions de recettes extraordinaires montre que les emprunts sont restés globalement la composante principale jusqu'en 2009 avant que la tendance ne s'inverse au profit des dons. Sur les trois dernières années, le poids des dons s'est accru continuellement passant de 60,79% en 2011 à 62,49% en 2012 pour s'établir à 69,03% en 2013. Par ailleurs, l'analyse des ressources extraordinaires suivant le type d'appui (graphique n° 5) fait ressortir une prédominance des appuis projets sur toute la période.

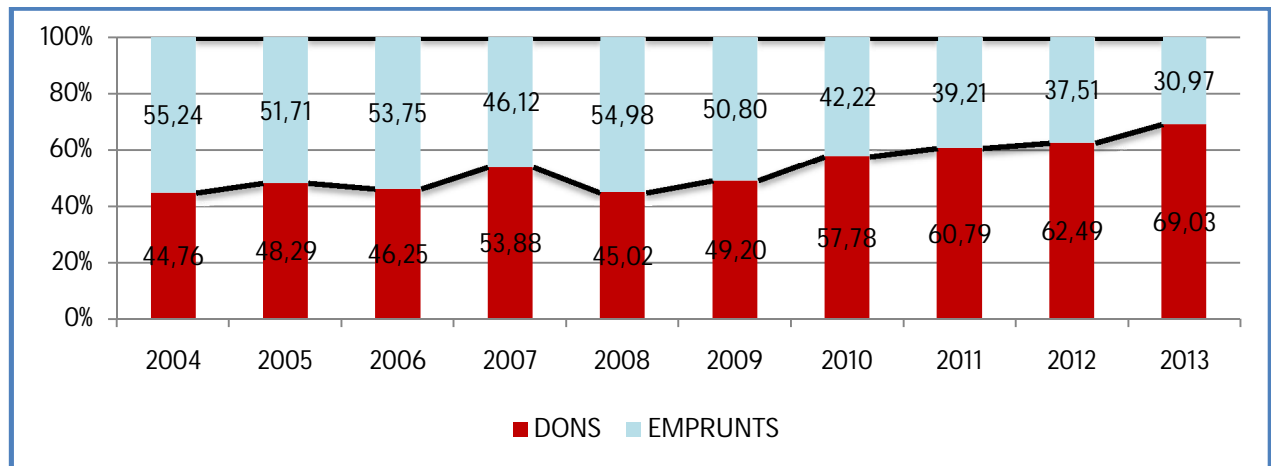
Graphique 5: Evolution des recettes extraordinaires de 2004 à 2013 par nature en millions de F CFA



Graphique 6: Evolution des recettes extraordinaires de 2004 à 2013 suivant le type d'appui (en millions de F CFA).



Graphique 7: Evolution de la structure des recettes extraordinaires de 2004 à 2013 en %.



I.2 Analyse des prévisions de recettes budgétaires par structure de recouvrements

I.2.1 Analyse de la structure des prévisions des recettes ordinaires

L'analyse par régie de la structure des prévisions des recettes ordinaires du budget de l'Etat sur la période 2004-2013 révèle une prédominance de la DGI, suivie de la DGD et de la DGTCP, au regard des potentialités de recouvrement de chaque régie de recettes.

Cependant, sur les trois dernières années, la part de la DGI dans les prévisions de recettes ordinaires a progressivement baissé, passant de 49,65% en 2011 à 46,57% en 2012 puis à 46,24% en 2013. A l'opposé, celle de la DGD a affiché une hausse continue avec des niveaux de 36,77%, 41,14% et 43,29% respectivement en 2011, 2012 et 2013. Pour ce qui concerne la DGTCP, sa part contributive dans les objectifs de mobilisation de recettes ordinaires a perdu 3,11 points entre 2011 et 2013.

I.2.2 Analyse de la structure des prévisions des recettes extraordinaires

Les recettes extraordinaires regroupent les dons projets et programmes, les emprunts projets et programmes et les autres emprunts (notamment les emprunts obligataires). Jusqu'en 2010, les objectifs de mobilisation de recettes extraordinaires étaient principalement assignés à la DGCOOP. A la faveur des réformes intervenues au sein du MEF, la DGTCP s'est vue confier à partir de 2011 la mission de mobilisation des recettes extraordinaires du budget de l'Etat.

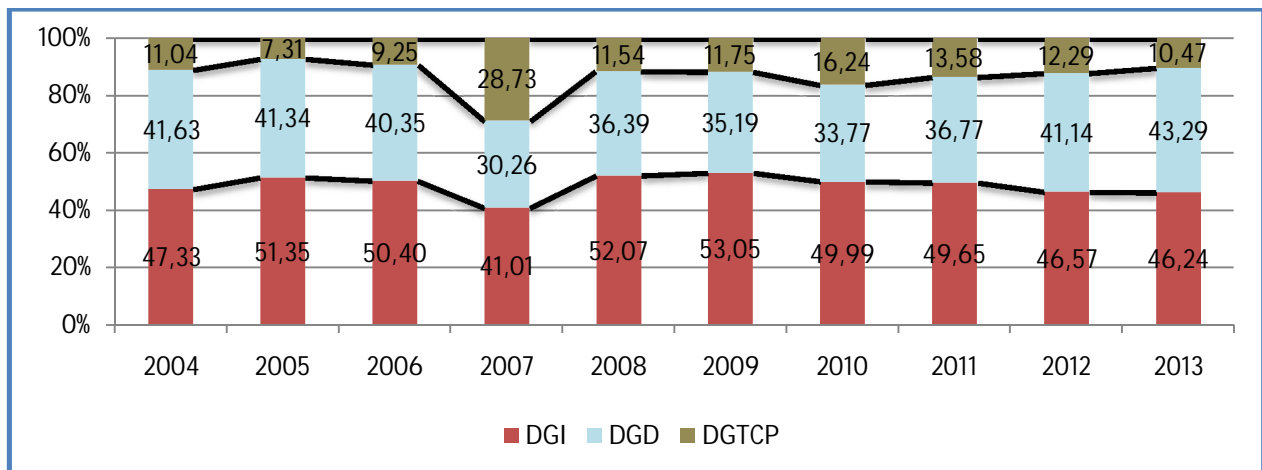
Tableau 2: Evolution de la part contributive de chaque structure dans les recettes ordinaires et extraordinaires de 2004 à 2013

En %

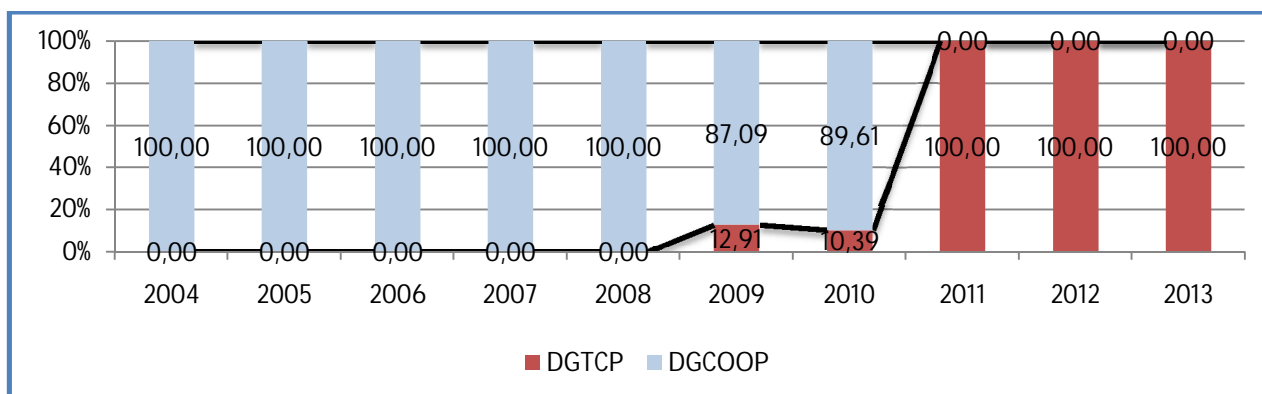
Rubrique \ Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
DGI										
Contribution recettes ordinaires	47,33	51,35	50,40	41,01	52,07	53,05	49,99	49,65	46,57	46,24
Contribution recettes extraordinaires										
DGD										
Contribution recettes ordinaires	41,63	41,34	40,35	30,26	36,39	35,19	33,77	36,77	41,14	43,29
Contribution recettes extraordinaires										
DGTCP										
Contribution recettes ordinaires	11,04	7,31	9,25	28,73	11,54	11,75	16,24	13,58	12,29	10,47
Contribution recettes extraordinaires						12,91	10,39	100	100	100
DGCOOP										
Contribution recettes ordinaires										
Contribution recettes extraordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	87,1	89,6			

Source : DGB/DISB

Graphique 8: Evolution de la part contributive de chaque régime de recettes à la mobilisation des recettes ordinaires de 2004 à 2013 en %.



Graphique 9: Evolution de la part contributive de chaque structure à la mobilisation des recettes extraordinaires de 2004 à 2013 en %.



II. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RECOUVREMENTS DE RECETTES BUDGETAIRES

II.1 Analyse des recouvrements par grandes natures de recettes et des taux de recouvrements

II.1.1 Analyse des recouvrements par grandes natures de recettes

Les recouvrements des ressources du budget de l'Etat ont évolué à la hausse sur la période 2004-2013 excepté en 2008 où ils ont subi un repli (-1,02%) dû à une baisse des recettes ordinaires (-13,14%). De 2004 à 2013, ils ont plus que triplé (+245,86%), affichant un niveau annuel moyen de 827,05 milliards de F CFA et un taux de croissance annuel moyen de 14,78% sur la période.

La période 2011-2013 a connu une nette progression des recouvrements annuels de recettes budgétaires (tendance d'ailleurs affichée depuis 2009). En effet, les ressources du budget de l'Etat se sont établies à 1 474,88 milliards de F CFA en 2013 contre 1 326,44 milliards de F CFA en 2012 et 1 056,06 milliards de F CFA en 2011, soit des accroissements de 11,21% (2013-2012) et 39,66% (2013-2011). Les recouvrements annuels moyens sur ladite période sont évalués à 1 285, 73 milliards de F CFA avec un taux d'accroissement annuel moyen de 18,18%.

Cette importante progression des recouvrements de recettes budgétaires au cours des trois dernières années est à mettre à l'actif d'un certain nombre de mesures notamment la modernisation des administrations fiscales, la poursuite de la mise en œuvre de l'approche unités de recouvrement entreprise depuis 2009, la sensibilisation des acteurs économiques sur le civisme fiscal ainsi que la lutte contre la fraude, le faux et la corruption. Ces performances sont aussi imputables au boom minier que connaît notre pays depuis déjà quelques années.

Les recouvrements des ressources du budget de l'Etat restent dominés sur la période 2004-2013 par les ressources ordinaires dont le poids a varié entre 65,99% et 82,59%. L'analyse des trois dernières années montre que les recettes ordinaires ont contribué pour près de trois quarts au budget de l'Etat en recettes quand bien même cette contribution est en recul sur la période (78,82% en 2011 contre 74,34% en 2013).

II.1.2 Analyse des taux de recouvrement par grandes natures de recettes

Le taux de recouvrement global a varié entre 55,70% et 83,88% sur la période 2004-2013. En 2013, les réalisations de recettes budgétaires affichaient un taux de recouvrement de 77,46% contre 82,76% et 83,88% respectivement en 2011 et 2012. Ce taux de recouvrement global est

tiré vers le bas par les recettes extraordinaires dont le taux de réalisation est resté inférieur à 60% sur la période 2011-2013.

Tableau 3: Evolution des recouvrements de recettes budgétaires de 2004 à 2013

En millions de F CFA

Rubrique \ Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes ordinaires	333 877	364 547	385 042	557 263	484 059	523 441	647 545	832 342	997 757	1 096 462
Recettes fiscales	297 851	331 009	351 346	373 025	439 648	445 214	524 903	728 355	885 387	971 262
Recettes non fiscales	26 118	28 985	31 208	36 359	38 036	45 401	111 026	96 842	106 776	121 529
Recettes en capital	9 908	4 554	2 488	147 879	6 376	32 826	11 617	7 145	5 594	3 671
Recettes extraordinaires	92 562	101 077	118 751	117 504	183 858	269 787	233 994	223 713	328 488	378 421
Dons	92 562	101 077	59 140	95 627	91 401	139 077	148 148	180 961	187 755	203 982
Projets			57 640	95 627	91 401	139 075	147 993	180 505	171 126	119 134
Programmes			1 500			2	155	456	16 629	84 849
Emprunts			59 611	21 877	92 457	130 710	85 846	42 753	140 733	174 439
Projets			5 162		41 300	80 726		25 629	41 846	15 655
Programmes			54 449	21 877	51 157	49 984	12 322	17 123	38 287	4 830
Autres Emprunts							73 524		60 600	153 954
Recettes totales	426 439	465 624	503 793	674 767	667 917	793 228	881 539	1 056 055	1 326 244	1 474 883

Source : DGB/DOC, Lois de règlement

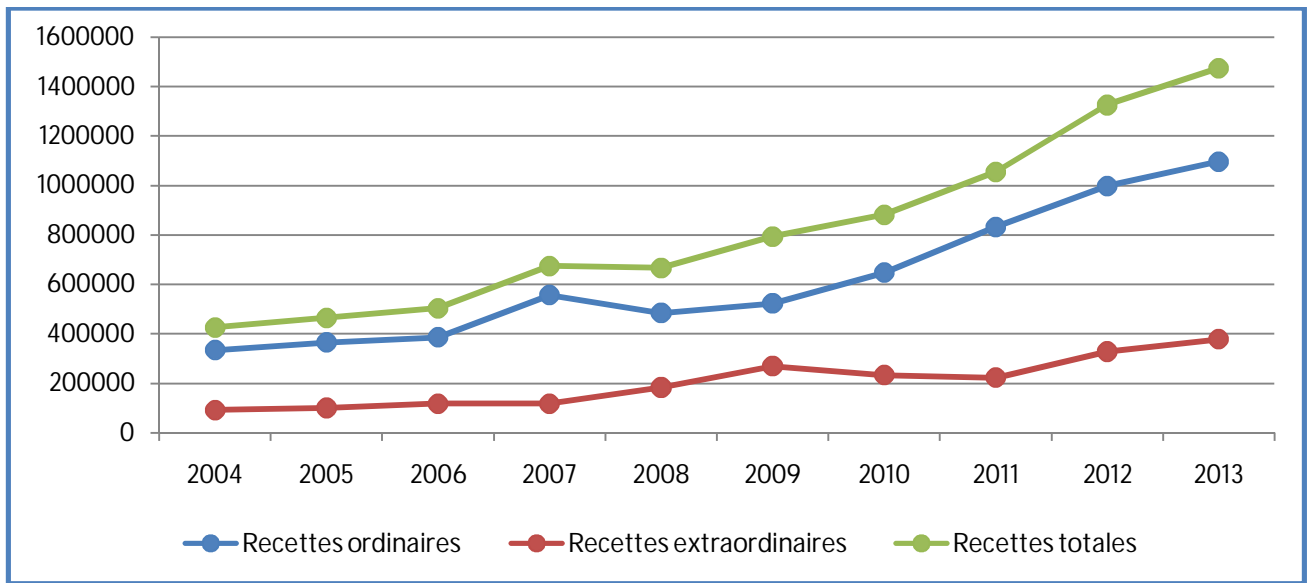
Tableau 4: Evolution des taux de recouvrement par nature de recettes de 2004 à 2013

En %

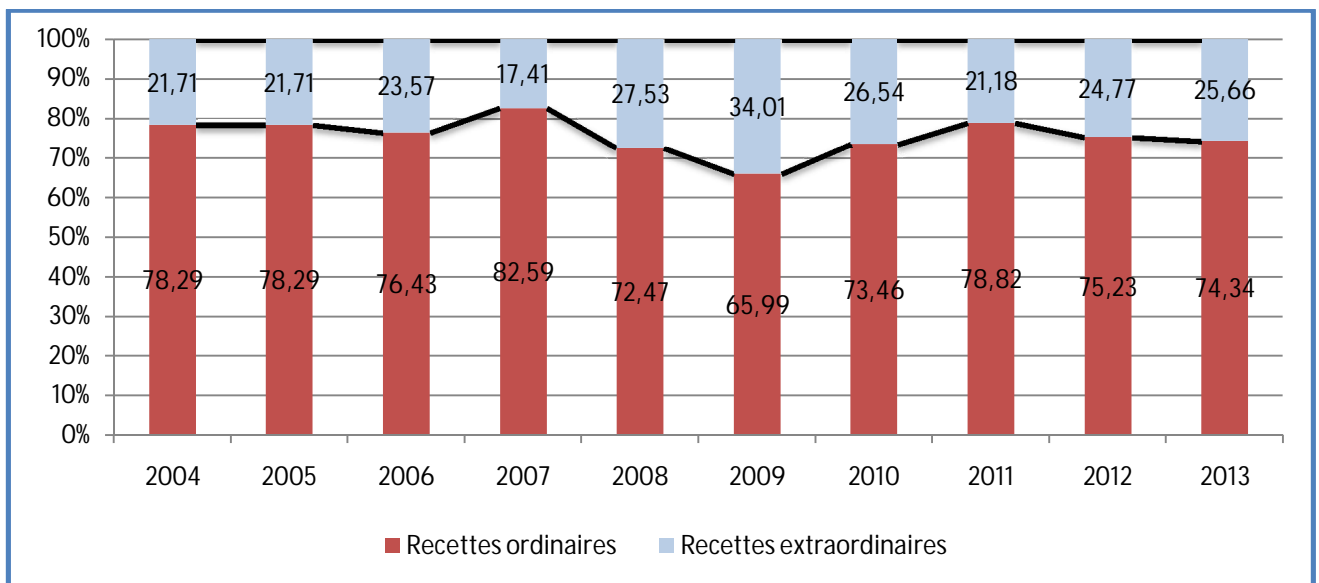
Rubrique \ Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes ordinaires	89,47	85,99	83,44	87,64	89,51	84,96	94,03	115,92	107,10	94,93
Recettes fiscales	90,30	84,66	84,71	83,10	92,47	83,01	91,85	118,45	109,02	95,02
Recettes non fiscales	91,22	102,08	110,20	94,03	118,02	115,76	105,20	99,98	94,88	96,84
Recettes en capital	67,47	99,39	13,52	99,69	19,26	80,93	99,77	113,58	80,65	50,29
Recettes extraordinaires	38,99	27,22	26,80	25,58	38,78	47,56	46,03	41,35	48,96	50,52
Dons	87,11	56,36	28,86	38,64	42,82	49,84	50,44	55,02	44,78	39,44
Projets		0,00	100,06	92,95	96,25	100,01	86,20	90,92	87,42	66,07
Programmes		0,00	1,02	0,00	0,00	0,00	0,13	0,35	7,44	25,19
Emprunts	0,00	0,00	25,03	10,32	35,47	45,36	39,99	20,15	55,91	75,20
Projets		0,00	2,79	0,00	19,63	40,27	0,00	15,57	110,70	11,61
Programmes		0,00	101,94	98,54	101,78	345,20	94,57	136,73	24,98	100,63
Autres Emprunts						0,00	139,22	0,00	100,00	166,70
Recettes totales	69,85	58,54	55,70	61,61	65,81	67,03	73,65	83,88	82,76	77,46

Source : DGB/DISB

Graphique 10: Evolution des recettes budgétaires de l'Etat de 2004 à 2013 par grande nature en millions de F CFA.



Graphique 11: Evolution de la structure des recettes totales de 2004 à 2013 en %.



II.2 Analyse des recouvrements des recettes ordinaires et des taux de recouvrements

II.2.1 Analyse des recouvrements des recettes ordinaires

Les recouvrements des recettes ordinaires du budget de l'Etat ont affiché une hausse continue sur la période 2004-2013 avec toutefois une baisse de 13,14% en 2008 entièrement imputable aux recettes en capital qui ont subi une forte contraction de 95,69%. Le niveau de recouvrement annuel de cette catégorie de recettes est d'ailleurs resté instable sur la période affichant au passage un taux de régression annuel moyen de 10,44% contre un accroissement annuel moyen de 14,12% pour l'ensemble des recettes ordinaires. La moyenne

annuelle des recouvrements de recettes ordinaires sur la période se situe à 622,23 milliards de F CFA.

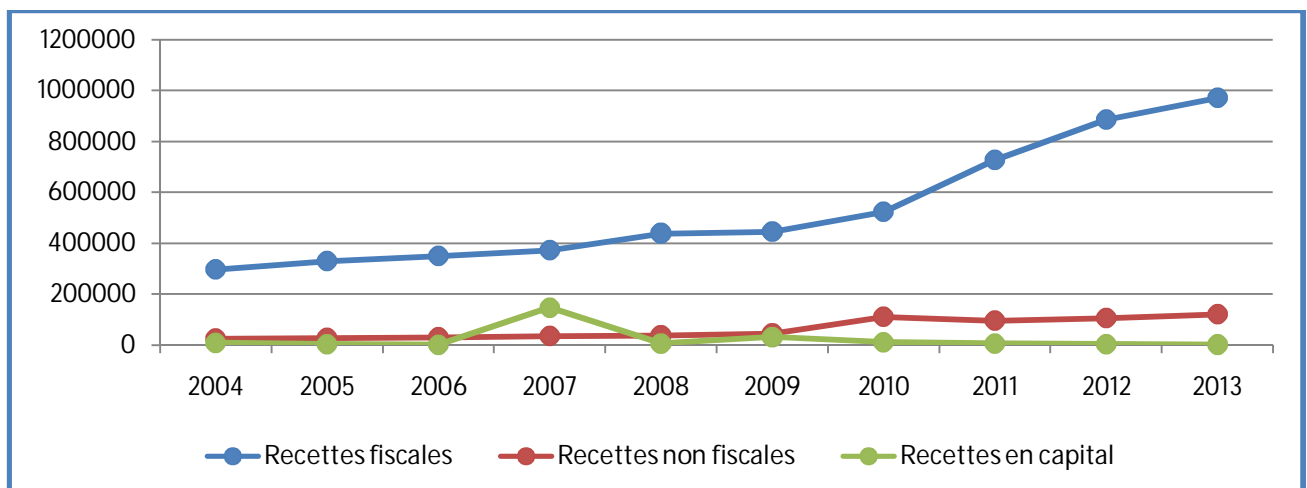
Sur la période 2011-2013, les recouvrements de recettes ordinaires du budget de l'Etat sont en nette progression. En effet, de 832,34 milliards de F CFA en 2011 elles sont passées à 997,76 milliards de F CFA en 2012 pour atteindre 1096,46 milliards de F CFA en 2013, soit des taux de variation de 9,89% (2013-2012) et 31,73% (2013-2011). La moyenne annuelle des recouvrements sur les trois années est évaluée à 975,52 milliards de F CFA avec un taux d'accroissement annuel moyen de 14,77%.

L'analyse de la structure de ces recouvrements sur la période 2004-2013 laisse apparaître une prédominance des recettes fiscales avec une contribution qui oscille entre 66,94% et 91,25%. Sur les trois dernières années, la contribution annuelle des recettes fiscales est restée supérieure à 87% contre 11% pour les recettes non fiscales et 0,3% pour les recettes en capital.

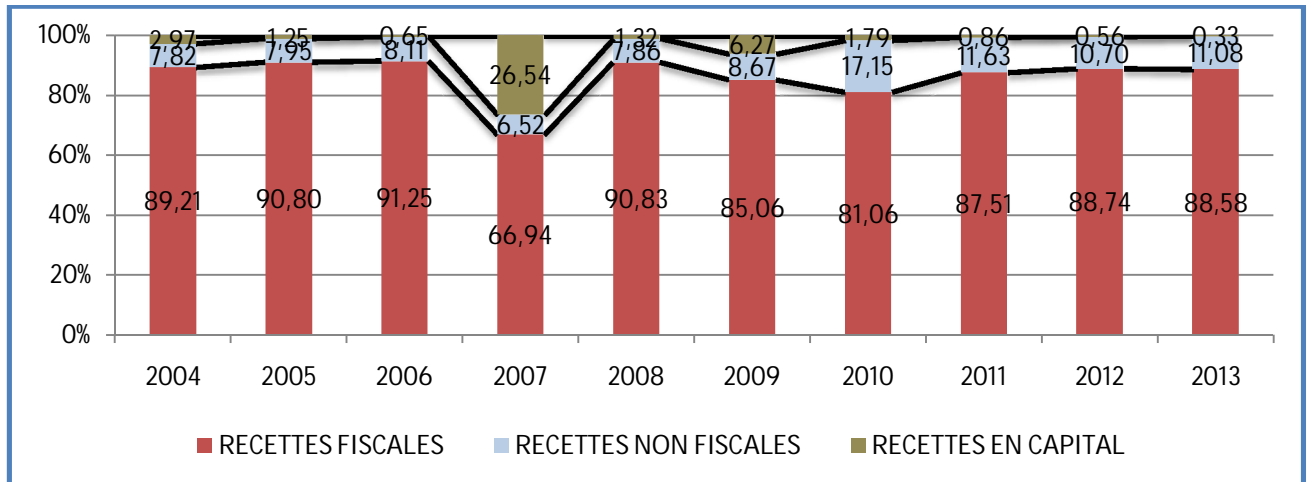
II.2.2 Analyse des taux de recouvrement des recettes ordinaires

Le taux de recouvrement des recettes ordinaires a varié entre 83,44% et 115,92% sur la période 2004-2013. Sur la période 2011-2013, bien qu'il ait régressé, ce taux est resté supérieur à 90%, passant de 115,92% en 2011 à 107,10% en 2012 pour s'établir à 94,93% en 2013. L'approche « unités de recouvrement » entreprise depuis 2009, les actions de sensibilisation sur le civisme fiscal entreprises ces dernières années par les différentes régions, la lutte contre la fraude, le faux et la corruption sont les principaux facteurs explicatifs de cette performance enregistrée dans les recouvrements des ressources ordinaires du budget de l'Etat.

Graphique 12: Evolution des recettes ordinaires de 2004 à 2013 par nature en millions de F CFA.



Graphique 13: Evolution de la structure des recettes ordinaires de 2004 à 2013 en %.



II.3 Analyse des recouvrements des recettes extraordinaires et des taux de recouvrements

II.3.1 Analyse des recouvrements des recettes extraordinaires

Les recouvrements des recettes extraordinaires du budget de l'Etat ont augmenté jusqu'en 2009 avant de se contracter sur la période 2009-2011 pour s'inscrire de nouveau à la hausse sur la période 2011-2013. La moyenne annuelle des recouvrements de recettes extraordinaires sur la période se situe à 204,82 milliards de F CFA avec un taux d'accroissement annuel moyen de 16,94%.

En 2013, les recouvrements de recettes extraordinaires du budget de l'Etat se chiffraient à 378,42 milliards de F CFA soit une progression de 15,20% par rapport à 2012 et 69,15% par rapport à 2011. La moyenne annuelle des recouvrements sur les trois années est évaluée à 310,21 milliards de F CFA avec un taux d'accroissement annuel moyen de 30,06%. La structure des recouvrements des recettes extraordinaires est restée instable sur la période 2004-2013. Mais à partir de 2011, il se dégage une prédominance des dons même si leur contribution régresse progressivement (80,89% en 2011, 57,16% en 2012 et 53,90% en 2013).

L'analyse des recettes extraordinaires par type d'appui fait ressortir une évolution instable sur la période 2004-2013. Sur les trois dernières années, cela s'est traduit par une hausse sur la période 2011-2012 (104,13% pour les appuis projets et 6,18% pour les appuis programmes) et une baisse significative sur la période 2012-2013 (-54,19% pour les appuis projets et -40,93% pour les appuis programmes). Cette situation serait liée, d'une part, au niveau endogène, aux difficultés d'application des procédures des bailleurs de fonds par les projets et la non-maîtrise des mécanismes de mobilisation des ressources extérieures par les acteurs et d'autre part, au niveau exogène, à l'évolution de l'environnement économique international.

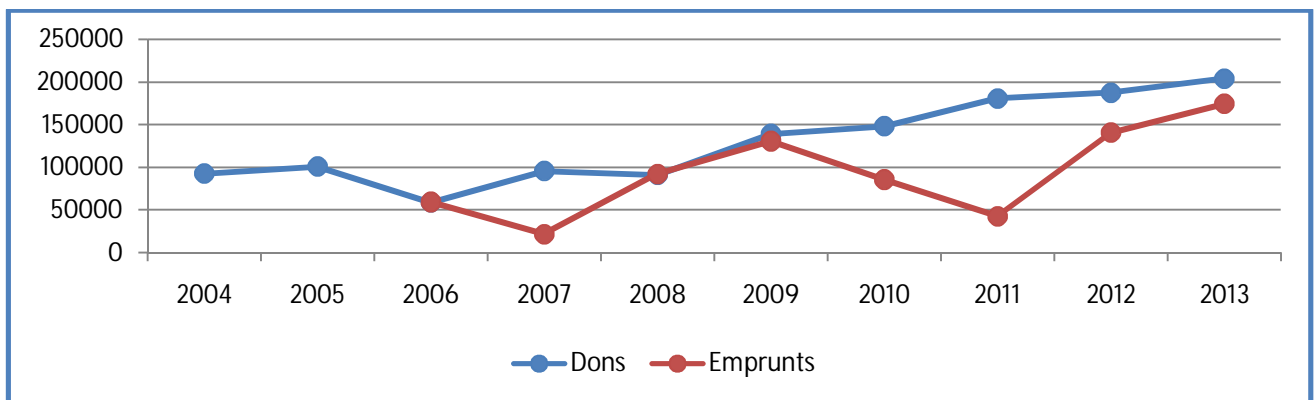
II.3.2 Analyse du taux de recouvrement des recettes extraordinaires

Le taux de recouvrement des recettes extraordinaires a varié entre 25,57% et 50,52% sur la période 2004-2013. De 2011 à 2013, ce taux a progressé, passant de 41,35% en 2011 à 48,96% en 2012 pour atteindre 50,52% en 2013, son plus haut niveau depuis 2004. Cette performance dans la mobilisation des ressources extraordinaires est en partie imputable aux réformes entreprises au sein du MEF notamment à travers la mise en œuvre du nouveau dispositif de gestion des financements extérieurs à partir du 1er avril 2011.

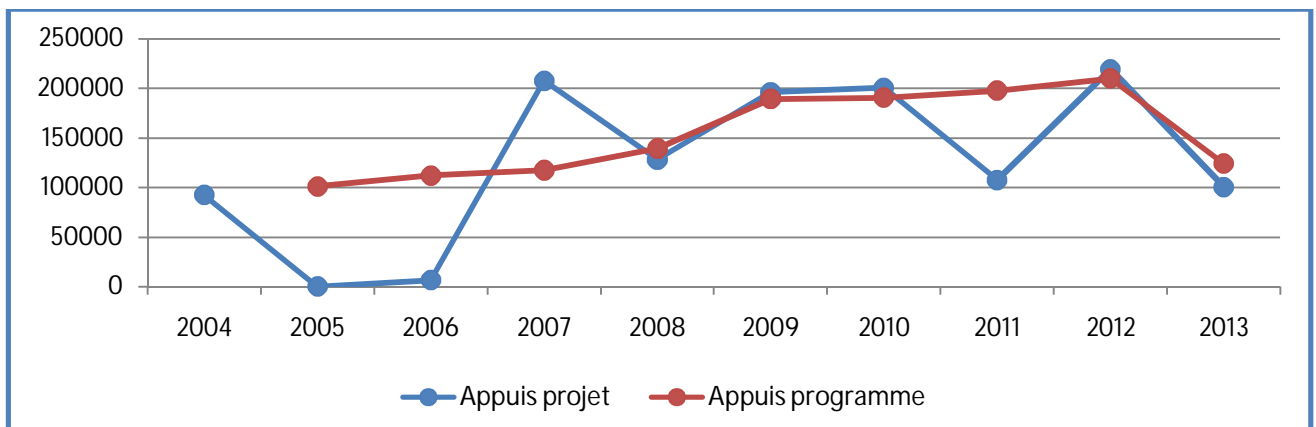
Les innovations majeures de ce nouveau dispositif ont concerné :

- l'utilisation d'une application informatique dénommée Circuit Intégré des Financements Extérieurs (CIFE) ;
- le transfert désormais de tous les décaissements et appels de fonds de la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP) à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ;
- la prise en compte des principaux maillons de la chaîne de la dépense et de la recette publiques.

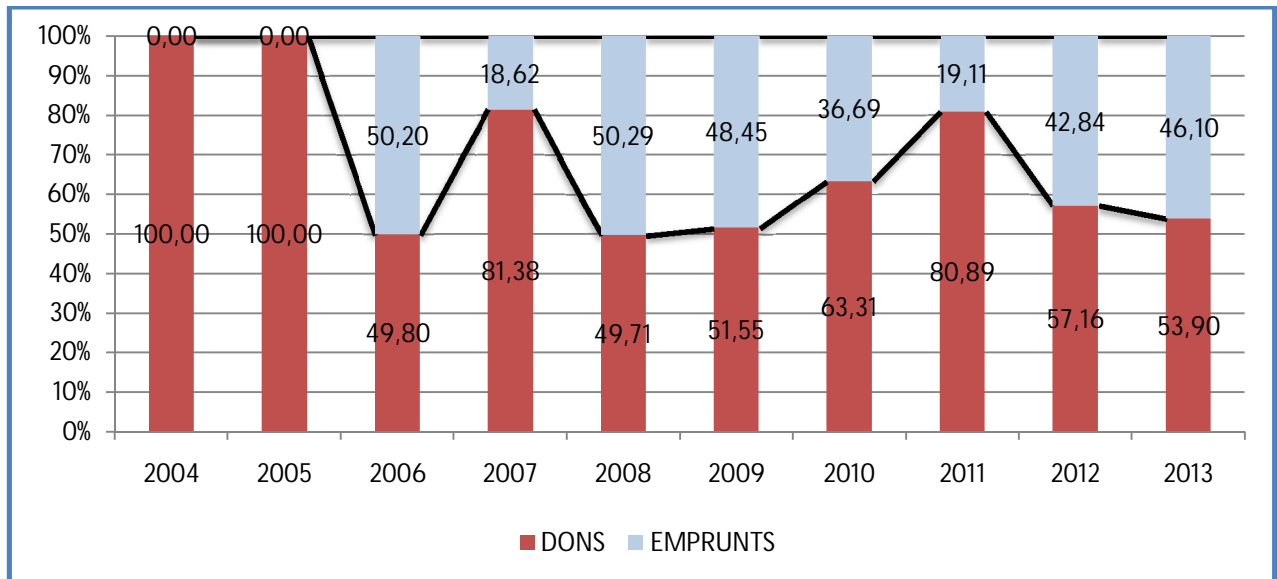
Graphique 14: Evolution des recettes extraordinaires de 2004 à 2013 par nature en millions de F CFA.



Graphique 15: Evolution des recettes extraordinaires de 2004 à 2013 par nature en millions de F CFA.



Graphique 16: Evolution de la structure des recettes extraordinaires de 2004 à 2013 en %.



II.4 Analyse des recouvrements des recettes et des taux par structure de recouvrements

II.4.1 Analyse des recouvrements des recettes ordinaires par régie

L'analyse par régie de la structure des recouvrements des recettes ordinaires du budget de l'Etat sur la période 2004-2013 fait ressortir une prédominance de la DGI, suivie de la DGD et de la DGTCP. Cet ordre est conforme aux objectifs de recouvrement assignés à chaque régie de recettes.

Pour la DGI, sa contribution aux recouvrements des recettes ordinaires est passée de 48,21% en 2011 à 45,91% en 2012 pour se situer à 46,61% en 2013, soit une hausse de 0,7 point entre 2012 et 2013 et une baisse de 1,6 point entre 2011 et 2013. Cette même tendance est observée au niveau de la DGTCP (+0,32 point entre 2012 et 2013 et -1,81 point entre 2011 et 2013). Pour ce qui est de la DGD, sa contribution s'est contractée de 1,02 point entre 2012 et 2013 et a augmenté de 3,42 points entre 2011 et 2013.

II.4.2 Analyse des recouvrements des recettes extraordinaires par structure

Les recettes extraordinaires regroupent les dons projets et programmes, les emprunts projets et programmes et les autres emprunts (notamment les emprunts obligataires). En rappel, jusqu'en en 2010, la mobilisation des recettes extraordinaires incombait principalement à la DGCOOP. A la faveur des réformes intervenues au sein du MEF, la DGTCP s'est vue confier à partir de 2011 cette mission.

II.4.3 Analyse des taux de recouvrement des recettes ordinaires par régie

Le taux de recouvrement de la DGI a oscillé entre 80,53% et 108,30% sur la période 2004-2013. Sur la période 2011-2013, bien qu'il ait régressé, le taux de recouvrement de cette régie est resté supérieur à 95%. En effet, de 108,30% en 2011, il est passé à 107,12% en 2012 pour s'établir à 97,65% en 2013. Cette performance est le fruit de plusieurs facteurs dont les principaux sont : l'informatisation de la gestion des impôts, l'intensification des actions de sensibilisation et de communication, le renforcement des capacités des ressources humaines, la déconcentration totale des services des impôts, le renforcement des actions de recouvrement et de contrôle, la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale et la construction des antennes fiscales.

Pour ce qui concerne la DGD, son taux de recouvrement a varié entre 95,05% et 118,72% sur la période 2004-2013. Sur les trois dernières années, ce taux de recouvrement a affiché un niveau supérieur à 95% avec des niveaux de 118,72% en 2011, 115,08% en 2012 et 95,22% en 2013. Cette performance réside dans la mise en œuvre des mesures et actions telles que l'approche unité de recouvrement, le système de liaison virtuelle (SYLVIE), la connexion des commissionnaires en douane agréée au SYDONIA++, l'exploitation des scanners, l'interconnexion du système informatique avec ceux des pays voisins, la collaboration Douane-COTECNA et le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel.

Quant à la DGTCP, son taux de réalisation sur la période 2004-2013 a fluctué entre 59,53% et 147,80%. Sur la période 2011-2013, ce taux est resté supérieur à 90% avec des niveaux de 103,99% en 2011, 93,07% en 2012 et 100,35% en 2013. Cette performance résulte des actions accomplies par l'ensemble des unités de recouvrements avec la mise en œuvre des actions à gain rapide identifiées qui ont consisté essentiellement aux recouvrements des arriérés, au renforcement des missions de contrôle et de supervision. De plus, le renforcement des capacités opérationnelles des unités de recouvrement a permis de réaliser ces performances.

Tableau 5: Evolution des recouvrements de recettes par structure et par nature de 2004 à 2013
En millions de F CFA

Rubrique \ Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
DGI	156 612	178 280	186 893	212 499	226 761	266 544	313 556	386 120	464 730	521 543
Recettes fiscales	155 335	176 659	185 279	212 157	226 592	266 262	313 372	385 847	464 412	521 404
Recettes non fiscales	1 226	1 223	1 464	187	162	278	184	273	176	28
Recettes en capital	51	398	150	156	7	4	0		142	111
DGD	150 446	166 192	172 577	183 779	210 903	222 173	244 321	313 411	441 057	476 102

Rubrique \ Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes fiscales	146 127	161 246	167 082	177 635	203 145	215 578	237 816	305 963	430 430	464 368
Recettes non fiscales	4 319	4 946	5 496	6 144	7 758	6 595	6 505	7 448	10 627	11 734
Recettes en capital										
DGTCP	32 829	32 242	26 755	179 116	37 138	106 169	191 778	406 498	596 414	499 801
Ressources propres	32 829	32 242	26 755	179 116	37 138	106 169	118 254	101 391	106 573	121 380
Recettes fiscales	2 075	4 942	2 658	2 761	3 639	2 628	3 499	3 358	3 658	4 392
Recettes non fiscales	20 269	23 138	21 164	28 591	26 776	72 947	102 715	90 735	97 711	115 281
Recettes en capital	10 485	4 162	2 933	147 764	6 723	30 594	12 041	7 297	5 204	1 707
Ressources extraordinaires							73 524	305 107	489 841	378 421
Appuis projets								107 479	219 392	100 504
Dons projets								23 922	113 764	84 849
Emprunts projets								83 557	105 628	15 655
Appuis programme								197 628	209 849	123 964
Dons programmes								180 505	170 062	119 134
Emprunts programmes								17 123	39 787	4 830
Autres emprunts							73 524		60 600	153 954
DGCOOP	92 562	101 077	118 751	325 142	267 695	385 099	390 848			
Appuis projet	92 562	-	6 662	207 639	128 303	196 039	200 436			
Dons projets	92 562	-	1 500	114 673	58 974	86 629	51 165			
Emprunts projets	-	-	5 162	92 965	69 329	109 410	149 271			
Appuis programme		101 077	112 089	117 504	139 391	189 060	190 411			
Dons programmes		101 077	57 640	95 627	88 234	139 075	147 849			
Emprunts programmes			54 449	21 877	51 157	49 984	42 563			

Source : DGD, DGTCP, DGI, DGCOOP

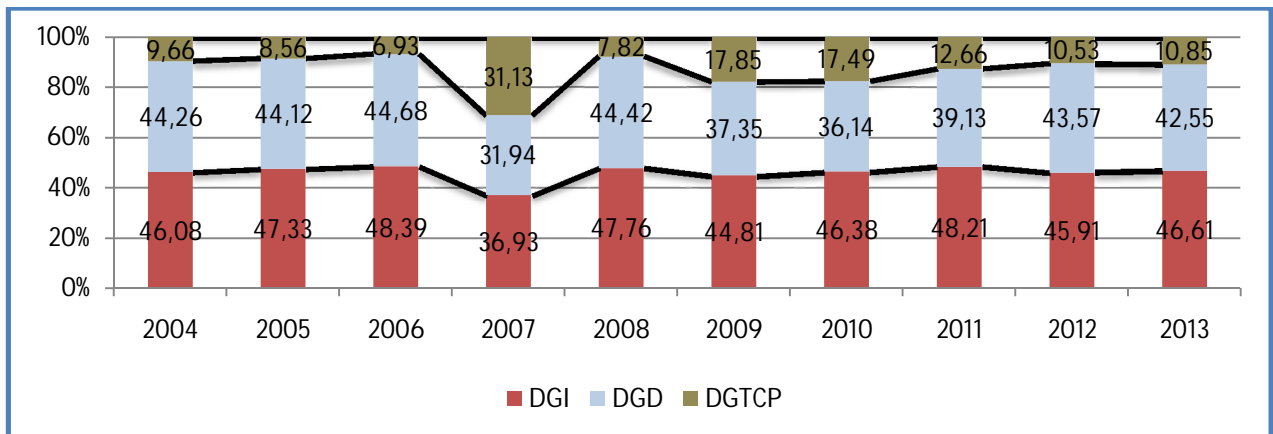
Tableau 6: Evolution de la part contributive de chaque structure dans les recettes ordinaires et extraordinaires de 2004 à 2013

En %

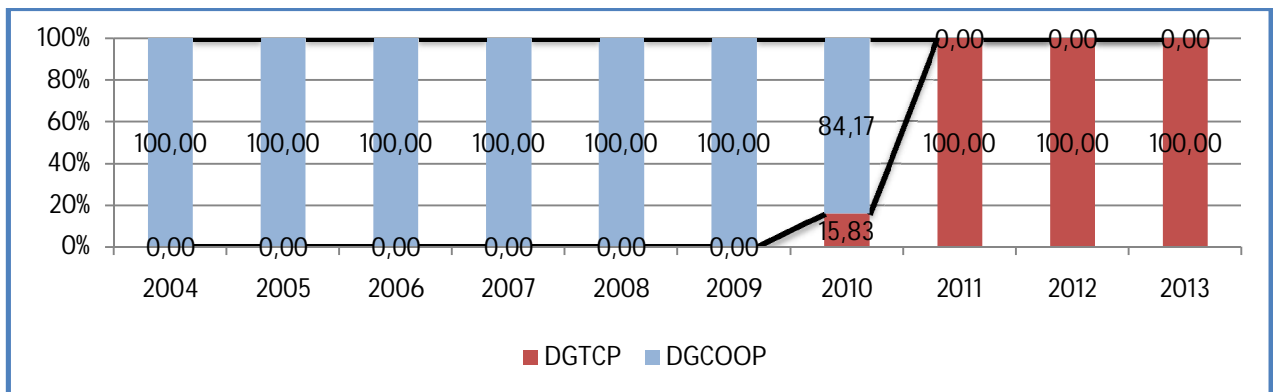
Rubrique \ Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
DGI										
Contribution aux recettes ordinaires	46,08	47,33	48,39	36,93	47,76	44,81	46,38	48,21	45,91	46,61
Contribution aux recettes extraordinaires										
DGD										
Contribution aux recettes ordinaires	44,26	44,12	44,68	31,94	44,42	37,35	36,14	39,13	43,57	42,55
Contribution aux recettes extraordinaires										
DGTCP										
Contribution aux recettes ordinaires	9,66	8,56	6,93	31,13	7,82	17,85	17,49	12,66	10,53	10,85
Contribution aux recettes extraordinaires							15,83	100	100	100
DGCOOP										
Contribution aux recettes ordinaires										
Contribution aux recettes extraordinaires	100	100	100	100	100	100	84,17			

Source : DGB/DISB

Graphique 17: Evolution de la part contributive de chaque régie de recettes à la mobilisation des recettes ordinaires de 2004 à 2013 en %.



Graphique 18: Evolution de la part contributive de structure à la mobilisation des recettes extraordinaires de 2004 à 2013 en %.



Au terme de ces analyses, il ressort que la mobilisation des recettes budgétaires de l'Etat a atteint des niveaux satisfaisants au cours des trois dernières années (2011-2013). En effet, malgré la décroissance du taux de recouvrement des recettes sur cette période, il est à noter la variation positive des recouvrements des recettes d'une année à l'autre avec des taux de progression à deux chiffres.

A côté de ces performances, force est de constater que de nombreux défis restent à relever. Ce sont entre autres :

- la responsabilisation plus accrue des acteurs ;
- le renforcement des capacités des acteurs dans la mobilisation des ressources publiques (formation, suivi, contrôle,...) ;
- l'amélioration de la programmation et de la gestion des moyens accordés ;
- la poursuite de la modernisation des administrations chargées de la mobilisation des recettes du budget de l'Etat ;

- l'évaluation des impacts de l'« Approche Unité de Recouvrement (AUR) » mise en œuvre depuis l'année 2009 ;
- la poursuite des concertations sur l'approfondissement de l'AUR ;
- l'amélioration des cadres institutionnel et législatif relatifs aux finances publiques.

B. CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT

Dans cette deuxième partie, il sera question d'analyser les dépenses du budget de l'Etat en dotation et en exécution sur la période 2004-2013 avec toutefois une attention particulière sur les trois dernières années (2011 à 2013). D'une part, l'analyse portera sur les dotations budgétaires, et d'autre part, sur l'exécution budgétaire base ordonnancement.

I. Analyse des dotations budgétaires

I.1 Analyse par nature de dépenses

Les dotations budgétaires sont passées de 688,15 milliards de F CFA en 2004 à 1 904,08 milliards de F CFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 11,97%. Cet accroissement est tributaire de la hausse des dépenses ordinaires (+10,55%) et des dépenses en capital (+13,47%). Sur la période 2004-2013, il ressort une dotation budgétaire moyenne de 1 169,95 milliards de F CFA.

D'une manière générale, il est observé une tendance haussière des dotations budgétaires sur la période 2004-2013. Cependant, il est enregistré des baisses de 2,32% et 1,85% respectivement entre 2007 et 2008 et entre 2009 et 2010.

Malgré une fluctuation des deux (02) grandes masses de dépenses (dépenses ordinaires et dépenses en capital), les dotations budgétaires restent légèrement dominées par les dépenses ordinaires avec une part relative moyenne de 51,47%.

Sur la période 2011-2013, les dotations budgétaires ont connu une augmentation, passant ainsi de 1 259 ,06 milliards de F CFA en 2011 à 1 904,09 milliards de F CFA en 2013. En effet, les dotations budgétaires ont enregistré un taux d'accroissement de 33,59% entre 2011 et 2012 et de 13,20% entre 2012 et 2013.

L'analyse de la structure des dotations budgétaires totales montre que les dépenses en capital ont représenté 44,85% en 2011, 46,26% en 2012 et 52,02% en 2013. Cette hausse continue traduit la volonté du Gouvernement de promouvoir les investissements structurants à travers l'opérationnalisation de la SCADD.

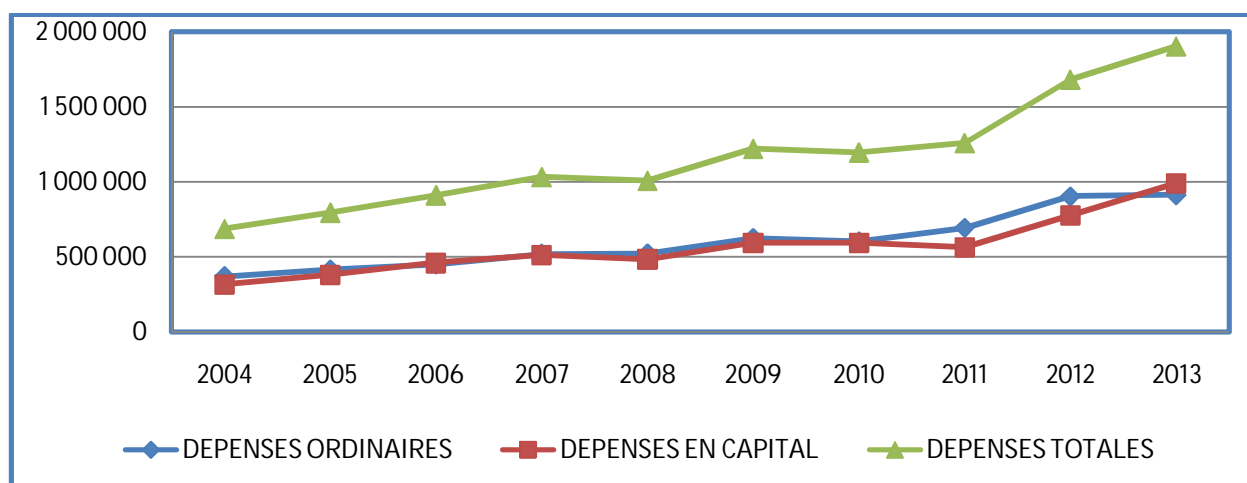
Tableau 7: Evolution des dotations budgétaires par nature de dépenses de 2004 à 2013

En millions de F CFA

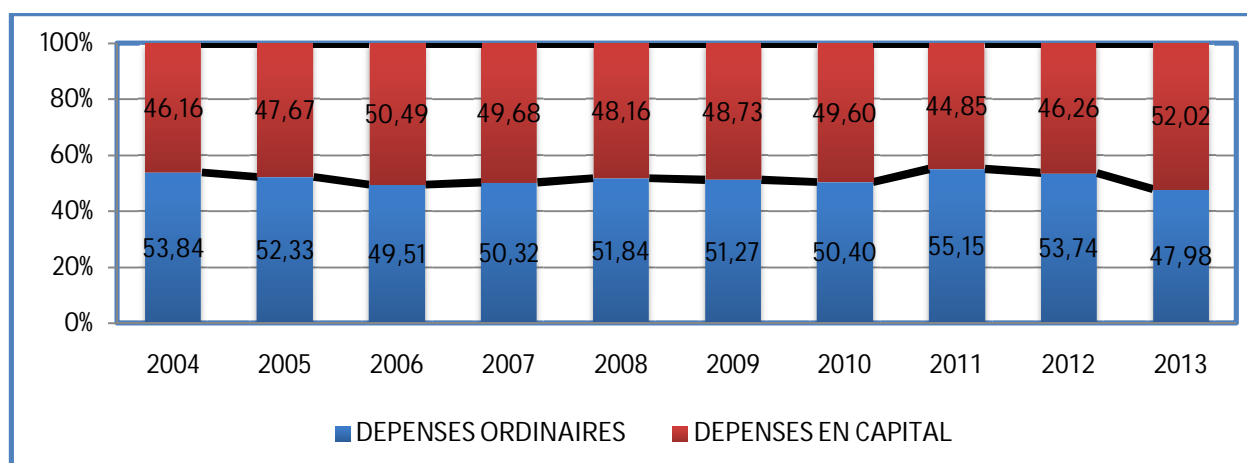
Rubrique	Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses ordinaires		370 484	416 615	451 508	519 611	522 961	625 255	603 347	694 422	903 868	913 528
Titre 1		78 830	79 500	62 331	56 219	53 504	102 600	67 253	63 026	82 072	94 004
Titre 2		120 996	139 400	156 238	187 939	198 996	229 878	245 870	281 537	334 361	366 265
Titre 3		63 050	69 217	85 252	104 548	100 612	101 960	100 357	100 818	124 752	119 318
Titre 4		107 607	128 499	147 687	170 905	169 850	190 816	189 867	249 040	362 683	333 941
Dépenses en capital		317 662	379 570	460 451	513 051	485 769	594 351	593 655	564 636	778 159	990 557
Titre 5		315 468	376 570	452 921	474 893	478 059	568 870	588 255	560 736	771 859	949 557
Part Etat		77 363	95 312	121 238	140 563	190 444	263 397	317 413	265 764	395 067	478 407
Subvention		106 970	125 276	146 955	144 631	118 479	140 007	122 040	130 372	223 500	336 329
Prêt		131 135	155 982	184 729	189 699	169 136	165 467	148 802	164 600	153 292	134 821
Titre 6		2 194	3 000	7 530	38 158	7 710	25 481	5 400	3 900	6 300	41 000
Dotation globale		688 146	796 186	911 959	1 032 662	1 008 730	1 219 606	1 197 002	1 259 057	1 682 026	1 904 085

Source : DGB/DOC, Lois de règlement

Graphique 19: Evolution des dotations budgétaires de 2004 à 2013 par grande nature en millions de F CFA



Graphique 20: Evolution de la structure des dépenses totales de 2004 à 2013 en %.

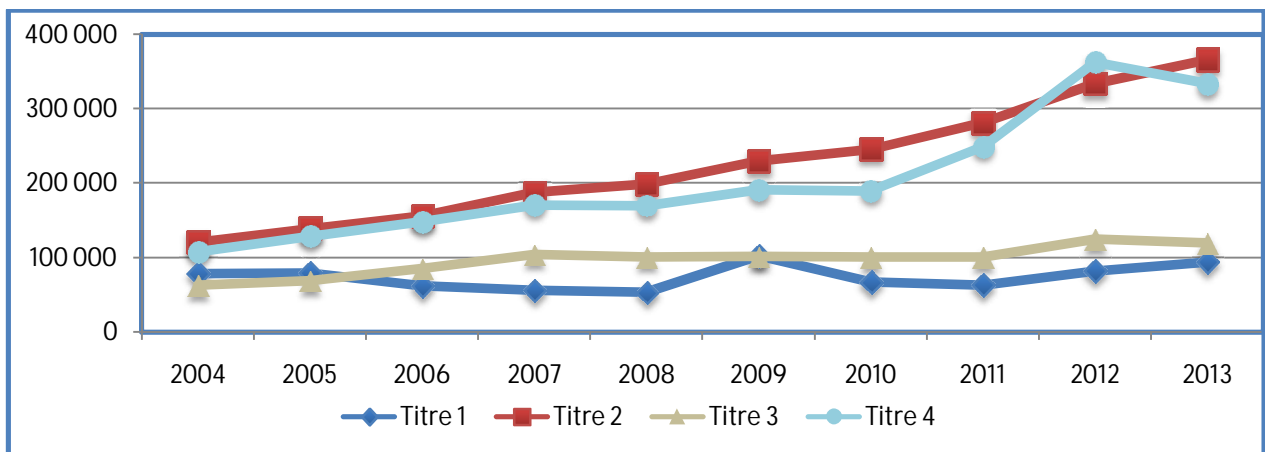


I.1.1 Analyse des dépenses ordinaires

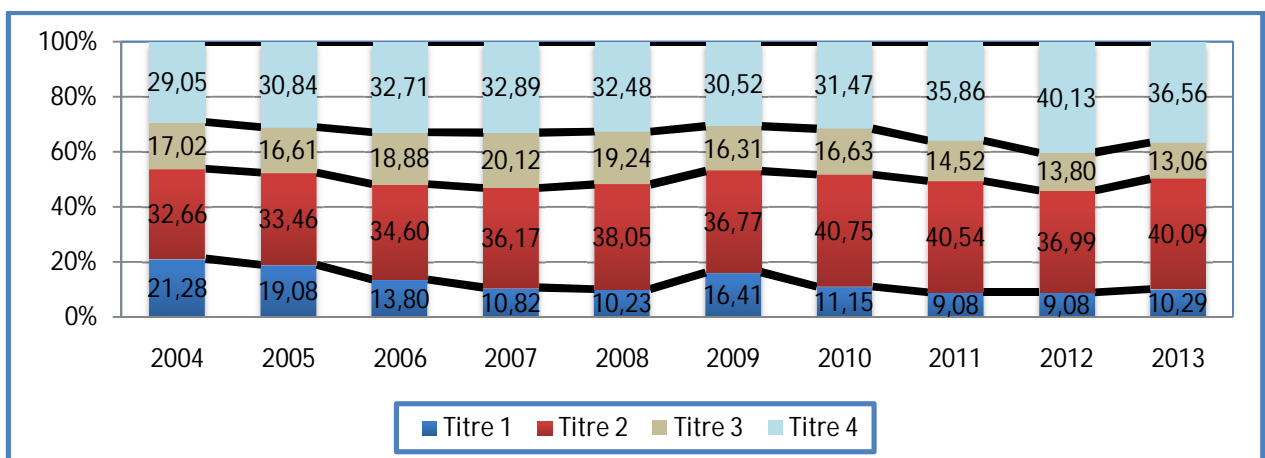
Les dotations budgétaires au titre des dépenses ordinaires sont passées de 370,48 milliards de F CFA en 2004 à 913,53 milliards de F CFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,55%. Cet accroissement est principalement imputable à la hausse des dépenses de transferts courants (+13,41%) et des dépenses de personnel (+13,10%). Sur la période 2004-2013, la dotation budgétaire moyenne s'établit à 602,16 milliards de F CFA.

D'une manière générale, il est observé une tendance à la hausse des dotations budgétaires sur la période 2004-2013. Cependant, il est enregistré une baisse de 3,50% entre 2009 et 2010. Sur la période 2011-2013, les dotations budgétaires des dépenses ordinaires ont connu une hausse, passant ainsi de 694,42 milliards de F CFA en 2011 à 913,53 milliards de F CFA en 2013. En effet, elles ont enregistré un taux d'accroissement de 30,16% entre 2011 et 2012 et 1,07% entre 2012 et 2013.

Graphique 21: Evolution des composantes des dépenses ordinaires en millions F CFA



Graphique 22: Evolution de la structure des dépenses ordinaires de 2004 à 2013 en %.



La situation des dépenses ordinaires par composante se présente comme suit :

❖ Titre 1 : amortissement, charge de la dette et dépenses en atténuation des recettes

Les dotations sont passées de 78,83 milliards de F CFA en 2004 à 94,00 milliards de F CFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,98%.

Sur la période 2004-2013, il est observé une tendance haussière de ce titre de dépenses. L'analyse du graphique n° 21 montre une baisse continue de 2005 à 2008, ce qui pourrait s'expliquer par les allègements de la dette extérieure dont le pays a été bénéficiaire. Après ces allègements, le Burkina Faso s'est engagé à apurer sa dette intérieure, d'où le pic observé en 2009.

Sur les trois dernières années, les dotations budgétaires du titre 1 ont connu une hausse, passant ainsi de 63,03 milliards de F CFA en 2011 à 94,00 milliards de F CFA en 2013. En effet, elles ont enregistré un taux d'accroissement de 30,22% entre 2011 et 2012 et de 14,54% entre 2012 et 2013.

La dotation du titre 1 a représenté 9,08% des dépenses ordinaires en 2011 et 2012. En 2013, ce taux se situe à 10,29% (confère graphique n°22).

❖ Titre 2 : dépenses de personnel

Les dotations budgétaires sont passées de 121,00 milliards de F CFA en 2004 à 366,27 milliards de F CFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 13,10%. Il est observé une tendance à la hausse de ce titre de dépenses sur la période 2004-2013.

Sur la période 2011-2013, les dotations budgétaires des dépenses de personnel ont connu une hausse, passant ainsi de 281,54 milliards de F CFA en 2011 à 366,27 milliards de F CFA en 2013. En effet, elles ont enregistré un taux d'accroissement de 18,76% entre 2011 et 2012 et 9,54% entre 2012 et 2013. Ces hausses s'expliqueraient par l'incidence financière de la prise en charge des effectifs additionnels des agents de la fonction publique et de la revalorisation des éléments de rémunération salariale (avancement et reclassement).

En outre, certains engagements à incidence financière ont été pris par l'Etat vis-à-vis des partenaires sociaux. Il s'agit entre autres de :

- l'élargissement et l'augmentation des indemnités de sujétion et de logement à tous les agents de l'Etat;
- l'augmentation des salaires des enseignants du primaire, des enseignants du secondaire et des magistrats suivie du relèvement des indemnités d'encadrement et des indemnités académiques ;

- la reconstitution des carrières de certains enseignants du primaire ;
- l'augmentation des salaires de base de 5% des agents publics.

La dotation des dépenses de personnel a représenté 40,54%, 36,99% et 40,09% des dépenses ordinaires respectivement en 2011, 2012 et 2013.

❖ Titre 3 : dépenses de fonctionnement

Les dotations budgétaires sont passées de 63,05 milliards de F CFA en 2004 à 119,32 milliards de F CFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,34%. Il est observé une tendance à la hausse de ce titre budgétaire sur la période 2004-2013.

Les dotations budgétaires des dépenses de fonctionnement sont passées de 100,82 milliards de F CFA en 2011 à 124,75 milliards de F CFA en 2012 pour s'établir à 119,32 milliards de F CFA en 2013.

Entre 2011 et 2012, la hausse de 23,74% s'expliquerait par la prise en compte des nouveaux besoins exprimés par certains ministères et institutions, principalement liés à l'incidence de la crise sociopolitique. Quant à la baisse de 4,36% entre 2012 et 2013, elle résulterait de la non reconduction des dépenses liées à ladite crise.

L'analyse de la structure des dépenses ordinaires montre que les dépenses de fonctionnement représentent 14,52%, 13,80% et 13,06% respectivement en 2011, 2012 et 2013 (confère graphique n°22).

❖ Titre 4 : dépenses de transferts courants

Les dotations budgétaires des dépenses de transferts courants sont passées de 107,61 milliards de F CFA en 2004 à 333,94 milliards de F CFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 13,41%. Il est observé une tendance à la hausse de ce titre de dépense sur la période 2004-2013.

Sur les trois (03) dernières années, les dotations budgétaires des dépenses de transferts courants sont passées de 249,04 milliards de F CFA en 2011 à 362,68 milliards de F CFA en 2012 pour s'établir à 333,94 milliards de F CFA en 2013.

Entre 2011 et 2012, la hausse de 45,63% s'explique entre autres par l'appui exceptionnel aux missions diplomatiques et consulaires, l'organisation des assises judiciaires, l'électrification rural et l'incidence des transferts au profit des groupes vulnérables. Quant à la baisse de 7,92% entre 2012 et 2013, elle résulterait essentiellement du redéploiement de crédits alloués au Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes (PSCE/JF) dans le cadre des mesures sociales.

La dotation budgétaire des dépenses de transferts courants a représenté 35,86%, 40,13% et 36,56% des dépenses ordinaires respectivement en 2011, 2012 et 2013.

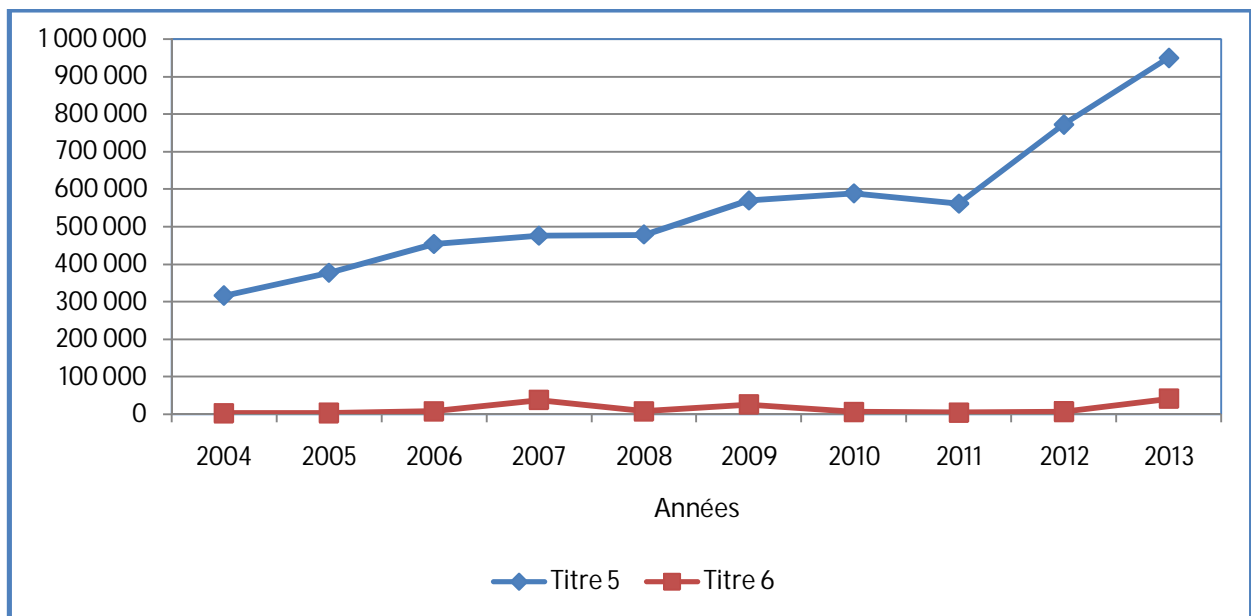
I.1.2 Analyse des dépenses en capital

Sur la période 2004-2013, les dotations budgétaires au titre des dépenses en capital sont passées de 317,66 milliards de F CFA en 2004 à 990,56 milliards de F CFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 13,47%. Cet accroissement est principalement imputable à la hausse des dépenses d'investissement part Etat (+22,44%). Il ressort une dotation budgétaire annuelle moyenne de 567,79 milliards de F CFA.

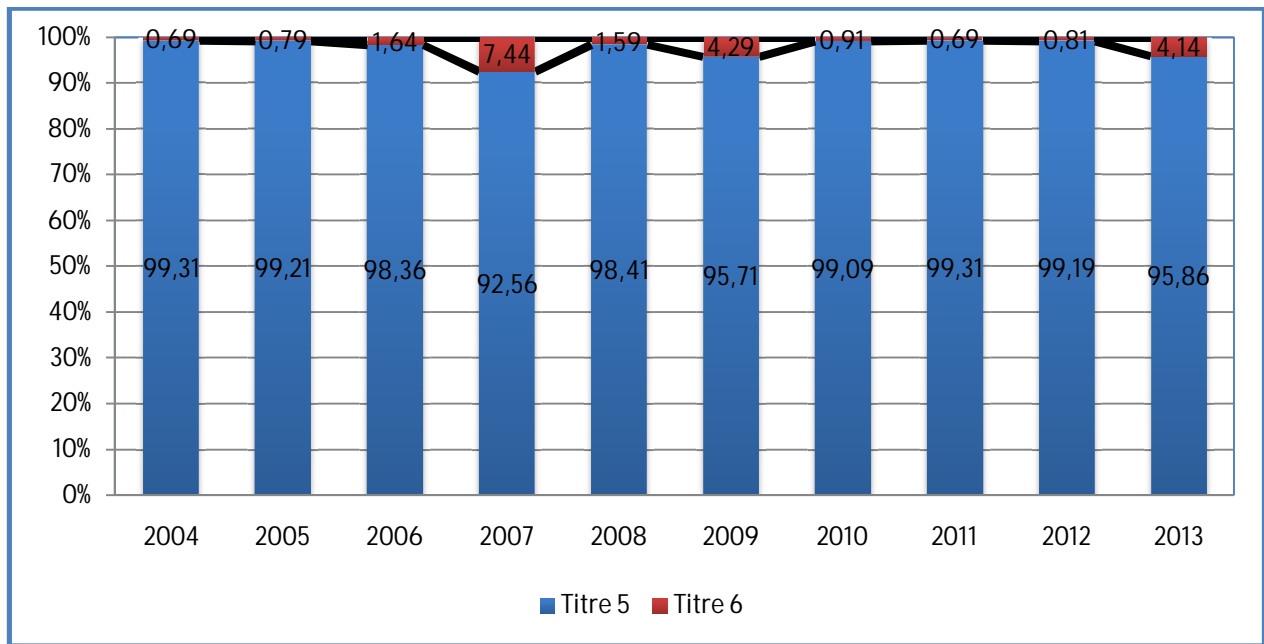
D'une manière générale, il est observé une tendance haussière des dotations budgétaires. Cependant, il est enregistré une baisse des dotations budgétaires desdites dépenses de 5,32%, 0,12% et 4,89% respectivement pour les périodes 2007-2008, 2009-2010 et 2010-2011.

Sur la période 2011-2013, les dotations budgétaires des dépenses en capital ont connu une hausse continue, passant ainsi de 564,64 milliards de F CFA en 2011 à 990,56 milliards de F CFA en 2013. Ces dotations ont enregistré un taux d'accroissement de 37,82% entre 2011 et 2012 et de 27,29% entre 2012 et 2013.

Graphique 23: Evolution des composantes des dépenses capital de 2004 à 2013.



Graphique 24: Evolution de la structure des dépenses en capital de 2004 à 2013 en %.



La situation des dépenses en capital par composante se présente comme suit :

❖ Titre 5 : investissements exécutés par l'Etat

Les dotations budgétaires sont passées de 315,47 milliards de F CFA en 2004 à 949,56 milliards de F CFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 13,02%. Il est observé une hausse continue des dépenses d'investissement entre 2004 et 2010, suivie d'une baisse en 2011. De 2011 à 2013, celles-ci ont connu une forte augmentation traduisant ainsi la volonté du Gouvernement de promouvoir les investissements structurants à travers l'opérationnalisation de la SCADD.

Les dotations budgétaires des dépenses d'investissement se sont chiffrées à 560,74 milliards de franc CFA en 2011, 771,86 milliards de F CFA en 2012 et 949,56 milliards de F CFA en 2013.

La dotation budgétaire des dépenses d'investissement a représenté 99,31%, 99,19% et 95,86% des dépenses en capital respectivement en 2011, 2012 et 2013.

❖ Titre 6 : transferts en capital

Les dotations budgétaires des transferts en capital, sont passées de 2,19 milliards de F CFA en 2004 à 41,00 milliards de F CFA en 2013, soit un taux de progression annuel moyen de 38,44%. Il est observé une variation en dents de scie (confère graphique n° 23) ; ainsi, trois (03) pics sont constatés pour les années 2007, 2009 et 2013.

Les dotations budgétaires des dépenses de transferts en capital se sont élevées à 3,90 milliards de franc CFA en 2011, 6,30 milliards de F CFA en 2012 et 41,00 milliards de F CFA en

2013. La dotation de 2013 est largement orientée vers la rubrique « capital secteur productif privé » avec un montant de 34,00 milliards de F CFA.

L'analyse du poids des dotations budgétaires des transferts en capital fait ressortir des taux de 0,69%, 0,81% et 4,14% par rapport aux dépenses en capital respectivement en 2011, 2012 et 2013.

I.2 Analyse par destinataires de transferts

Tableau 8: Evolution des dotations budgétaires par destinataires de transferts de 2004 à 2013
En millions

Année		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Rubrique											
1	Services publics	94 243	112 148	122 335	148 089	149 321	160 944	165 563	191 653	290 455	237 508
2	Ménages et associations	3 207	5 155	6 381	7 320	6 779	8 217	5 579	11 249	11 330	6 464
3	Institutions non financières	1 112	2 504	6 498	2 707	3 431	7 132	4 958	3 950	6 300	36 000
4	Institutions financières	2 575	2 873	9 369	42 237	8 410	30 592	9 005	23 540	36 247	63 509
5	Organismes internationaux	2 825	2 062	3 788	1 819	1 863	1 806	1 763	14 052	15 257	21 031
9	Autres destinataires	5 839	6 758	6 848	6 890	7 756	7 606	8 398	8 496	9 394	10 429
TOTAL		109 802	131 499	155 217	209 063	177 560	216 297	195 267	252 940	368 983	374 941

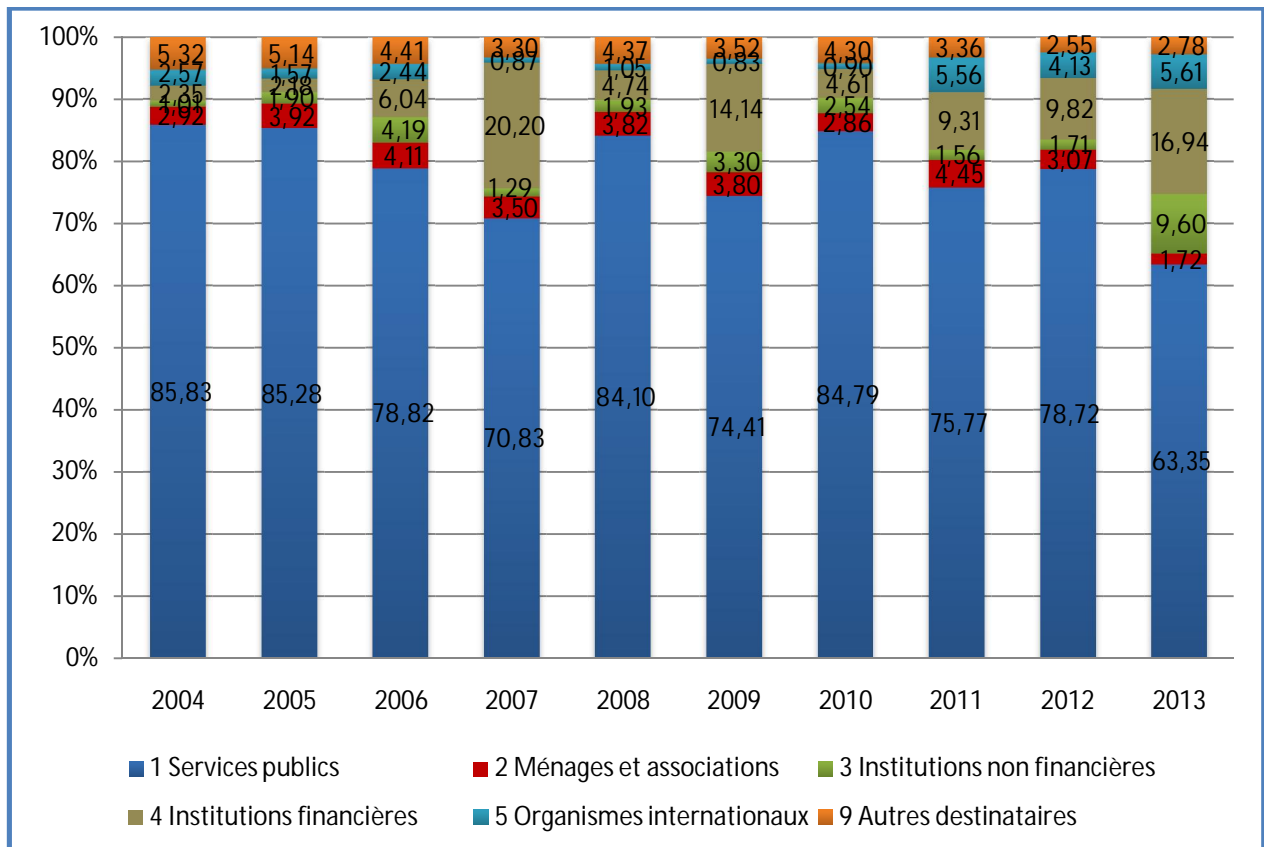
Source : DGB/DISB

La classification par destinataires de transfert identifie un bénéficiaire d'un transfert courant ou en capital (titres 4 et 6). Il existe six (06) types de destinataires de transferts que sont: les services publics, les ménages, les institutions financières, les institutions non financières, les organismes internationaux et les « autres destinataires ».

Sur la période 2004-2013, les dotations budgétaires des transferts (courants et en capital), sont passées de 109,80 milliards de F CFA en 2004 à 374,94 milliards de F CFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 14,62%. La moyenne annuelle de ces transferts est ressortie à 219,16 milliards de F CFA. L'analyse par destinataires montre une prédominance des services publics (76,30%) et des institutions financières (10,42%) sur la période.

Sur les trois (03) dernières années, les dotations budgétaires des dépenses de transfert ont connu une hausse continue, passant ainsi de 252,94 milliards de F CFA en 2011 à 374,94 milliards de F CFA en 2013. En effet, elles ont enregistré un taux d'accroissement de 45,88% entre 2011 et 2012 et de 1,61% entre 2012 et 2013.

Graphique 25: Evolution de la structure des dépenses par destinataires de transfert de 2004 à 2013 en %.



II. Analyse de l'exécution budgétaire

II.1 Analyse par nature de dépense

Le niveau d'exécution des dépenses budgétaires est passé de 447,78 milliards de F CFA en 2004 à 1 668,91 milliards de F CFA en 2013, soit un taux de progression annuel moyen de 15,74%. Cet accroissement est imputable à la hausse des dépenses ordinaires (+10,54%) et des dépenses en capital (+28,53%). Sur la période 2004-2013, il ressort un niveau d'exécution budgétaire annuel moyen de 976,25 milliards de F CFA.

En rapportant les niveaux d'exécution aux dotations, les taux d'exécutions des dépenses ont connu des fluctuations sur la période 2004-2013. A partir de 2007, le taux excède les 80%. Cette performance dans l'exécution du budget s'explique par la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures, notamment le renforcement de la capacité opérationnelle des acteurs de la chaîne de dépense, les mesures diligentes afin d'assurer la célérité dans le traitement des dossiers et le suivi de l'exécution budgétaire (revue budgétaire, cadre de clôture budgétaire, etc.), qui a permis d'assurer dans les meilleures conditions les opérations budgétaires.

Sur la période 2011-2013, l'exécution a connu une hausse, passant ainsi de 1 143,95 milliards de F CFA en 2011 à 1 668,91 milliards de F CFA en 2013. Il a été enregistré un taux d'accroissement de 36,59% entre 2011 et 2012 et de 6,81% entre 2012 et 2013.

Quant aux taux d'exécution sur la même période, ils se sont situés respectivement à 90,86%, 92,89% et 87,65% en 2011, 2012 et 2013.

Tableau 9: Evolution de l'exécution budgétaire par nature de dépenses de 2004 à 2013

En millions de F CFA

Rubrique \ Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses ordinaires	368 174	409 046	446 446	511 590	513 076	599 220	590 535	690 935	907 807	907 025
Titre 1	77 501	80 415	61 967	54 720	52 302	89 148	67 093	68 340	93 142	105 097
Titre 2	120 942	139 332	161 189	187 140	198 826	229 751	245 441	281 368	333 690	353 666
Titre 3	62 126	68 725	79 514	100 520	94 247	93 499	90 740	97 144	120 694	118 099
Titre 4	107 604	120 575	143 777	169 210	167 700	186 823	187 261	244 083	360 281	330 163
Dépenses en capital	79 610	92 362	119 096	377 133	310 032	470 858	500 010	453 010	654 652	761 882
Titre 5	77 779	90 110	115 757	340 065	303 860	446 364	496 215	449 161	649 155	722 235
Part Etat	77 779	90 110	115 757	132 426	175 556	250 325	295 623	256 327	374 900	475 164
Subvention	-	-	-	114 673	58 974	86 629	51 320	63 741	133 799	186 820
Prêt	-	-	-	92 965	69 329	109 410	149 271	129 094	140 456	60 250
Titre 6	1 831	2 252	3 338	37 068	6 172	24 494	3 795	3 849	5 497	39 647
Dépense globale	447 784	501 407	565 542	888 723	823 107	1 070 079	1 090 545	1 143 946	1 562 459	1 668 907

Source : DGB/DOC, Lois de règlement

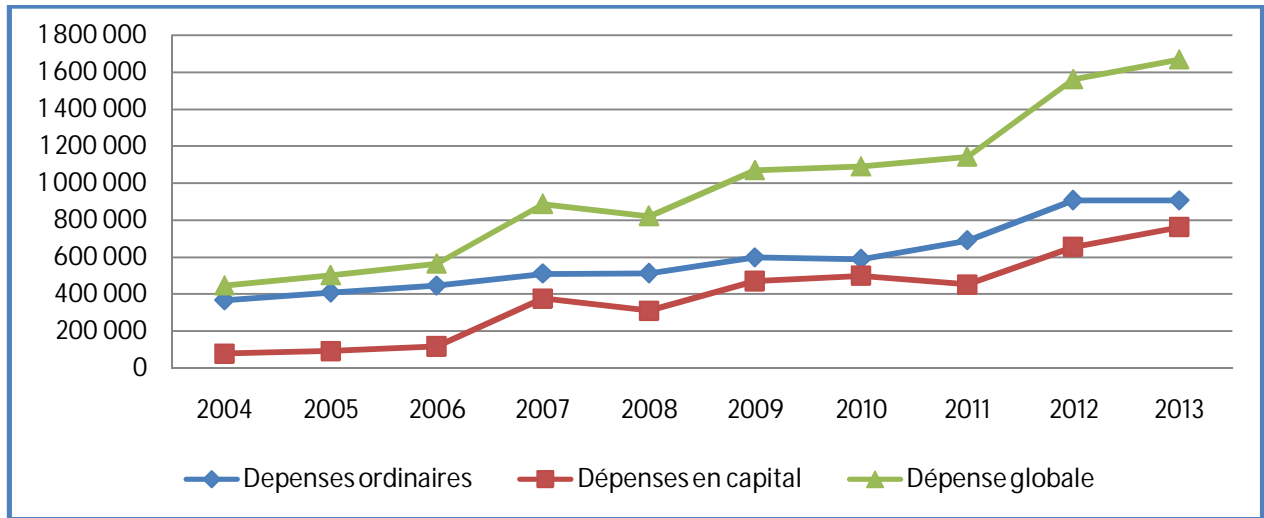
Tableau 10: Evolution du taux d'exécution budgétaire par nature de dépenses de 2004 à 2013

En %

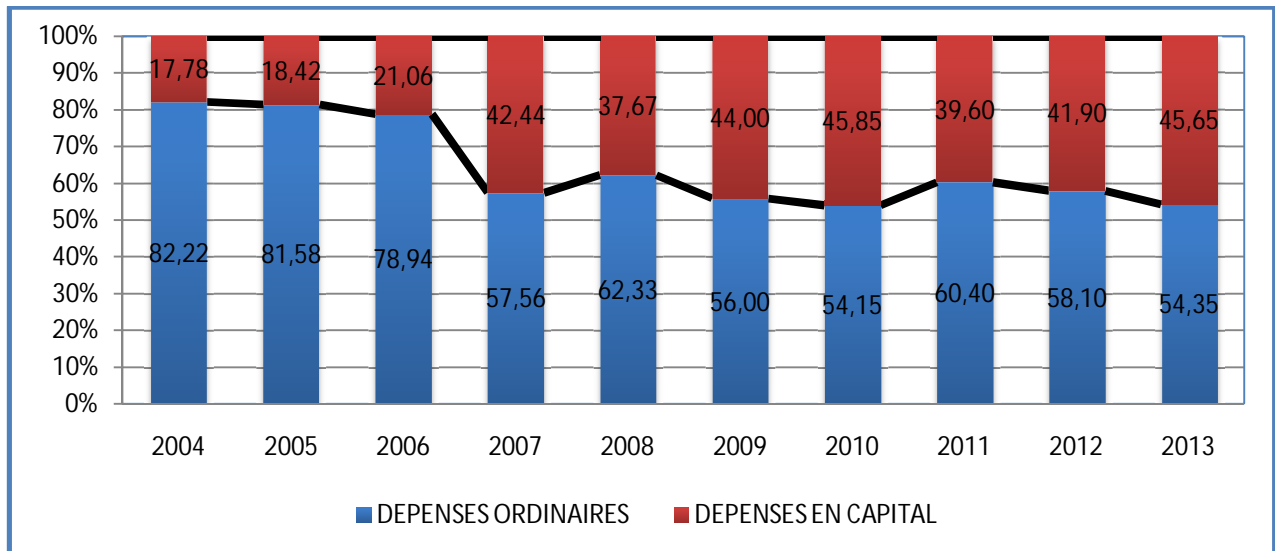
Rubrique \ Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses ordinaires	99,38	98,18	98,88	98,46	98,11	95,84	97,88	99,50	100,44	99,29
Titre 1	98,31	101,15	99,42	97,33	97,75	86,89	99,76	108,43	113,49	111,80
Titre 2	99,95	99,95	103,17	99,57	99,91	99,94	99,83	99,94	99,80	96,56
Titre 3	98,54	99,29	93,27	96,15	93,67	91,70	90,42	96,36	96,75	98,98
Titre 4	100,00	93,83	97,35	99,01	98,73	97,91	98,63	98,01	99,34	98,87
Dépenses en capital	25,06	24,33	25,87	73,51	63,82	79,22	84,23	80,23	84,13	76,91
Titre 5	24,66	23,93	25,56	71,61	63,56	78,47	84,35	80,10	84,10	76,06
Part Etat	100,54	94,54	95,48	94,21	92,18	95,04	93,13	96,45	94,90	99,32
Subvention	0,00	0,00	0,00	79,29	49,78	61,88	42,05	48,89	59,87	55,55
Prêt	0,00	0,00	0,00	49,01	40,99	66,12	100,32	78,43	91,63	44,69
Titre 6	83,44	75,06	44,34	97,14	80,05	96,13	70,28	98,69	87,25	96,70
Dépense globale	65,07	62,98	62,01	86,06	81,60	87,74	91,11	90,86	92,89	87,65

Source : DGB/DISB

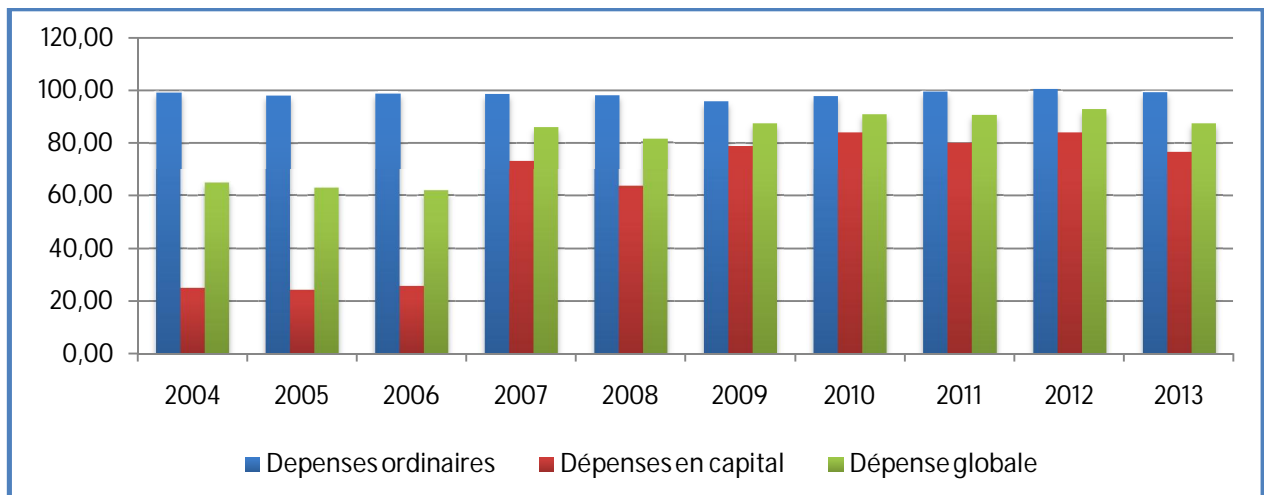
Graphique 26: Evolution de l'exécution budgétaire 2004 à 2013 par grande nature en millions de F CFA.



Graphique 27: Evolution de la structure des dépenses totales de 2004 à 2013 en %.



Graphique 28: Evolution du taux d'exécution de l'exécution budgétaire de 2004 à 2013 en %.



II.1.1 Analyse des dépenses ordinaires

Le niveau d'exécution des dépenses ordinaires est passé de 368,17 milliards de F CFA en 2004 à 907,03 milliards de F CFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,54%. Cet accroissement est principalement imputable à la hausse des dépenses de transferts courants (+13,27%) et des dépenses de personnel (+12,66%). Sur la période 2004-2013, il ressort une exécution annuelle moyenne de 594,39 milliards de F CFA.

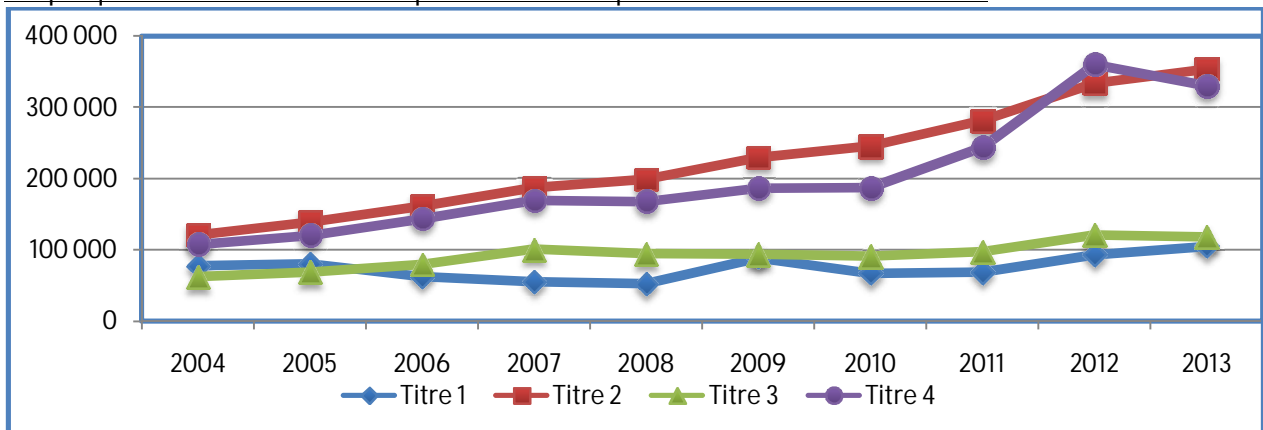
Quant au taux d'exécution, il a connu une évolution relativement stable avec un niveau qui s'est toujours situé au dessus de 95%. Ce niveau d'exécution des dépenses ordinaires est imputable à l'ensemble des sous catégories de dépenses qui ont enregistré en moyenne un taux d'exécution de plus de 95%.

Sur la période 2011-2013, les consommations des dépenses ordinaires ont connu une hausse de 31,39% entre 2011 et 2012 et une légère baisse de 0,09% entre 2012 et 2013.

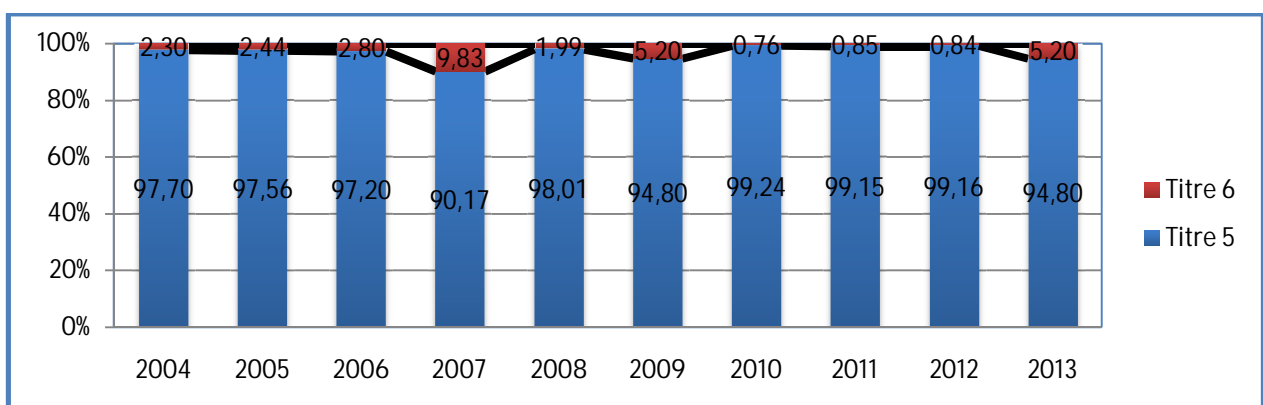
En termes de part relative, les dépenses ordinaires représentent 60,40%, 58,10% et 54,35% des consommations totales respectivement pour 2011, 2012 et 2013.

Le taux d'exécution desdites dépenses s'élève à 99,50%, 100,44% et 99,29% respectivement pour les années 2011, 2012 et 2013.

Graphique 29: Evolution des composantes des dépenses ordinaires en millions.



Graphique 30: Evolution de la structure des dépenses ordinaires de 2004 à 2013 en %



La situation des dépenses ordinaires par composante se présente comme suit :

❖ Titre 1 : amortissement, charge de la dette et dépenses en atténuation de recettes

Les consommations budgétaires du titre 1 sont passées de 77,50 milliards de F CFA en 2004 à 105,10 milliards de F CFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,44%.

Sur la période 2011-2013, l'exécution budgétaire du titre 1 a connu une augmentation continue, passant ainsi de 68,34 milliards de F CFA en 2011 à 105,10 milliards de F CFA en 2013. En effet, elle a enregistré un taux de progression de 36,29% entre 2011 et 2012 et de 12,83% entre 2012 et 2013.

La consommation du titre 1 a représenté 9,89%, 10,26% et 11,59% des dépenses ordinaires respectivement en 2011, 2012 et 2013.

Les taux d'exécution de ce titre de dépenses se situent à 108,43%, 113,49% et 111,80% pour les années 2011, 2012 et 2013. Ces taux se justifient par les dispositions la loi N°006-2003/AN du 24 janvier 2003 relative aux lois de finances qui autorise une exécution en dépassement pour les dépenses concernant les engagements de l'Etat vis à vis de la dette publique.

❖ Titre 2 : dépenses de personnel

Les consommations budgétaires sont passées de 120,94 milliards de F CFA en 2004 à 353,67 milliards de F CFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 12,66%.

Sur la période 2011-2013, les consommations budgétaires des dépenses de personnel ont connu une hausse, passant ainsi de 281,37 milliards de F CFA en 2011 à 353,67 milliards de F CFA en 2013. En effet, elles ont enregistré un taux d'accroissement de 18,60% entre 2011 et 2012 et de 5,99% entre 2012 et 2013.

La consommation des dépenses de personnel a représenté 40,72%, 36,76% et 38,99% des dépenses ordinaires respectivement en 2011, 2012 et 2013.

Les taux d'exécution du titre 2 en 2011, 2012 et 2013 sont respectivement de 99,94%, 99,80% et 96,56%.

❖ Titre 3 : dépenses de fonctionnement

Les consommations budgétaires des dépenses de fonctionnement, sont passées de 62,13 milliards de F CFA en 2004 à 118,10 milliards de F CFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,40%.

L'exécution des dépenses de fonctionnement est passée de 97,14 milliards de F CFA en 2011 à 120,69 milliards de F CFA en 2012 pour s'établir à 118,10 milliards de F CFA en 2013.

La consommation des dépenses de fonctionnement a représenté 14,06%, 13,30% et 13,02% des dépenses ordinaires respectivement en 2011, 2012 et 2013.

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 96,36%, 96,75% et 98,98% par rapport aux dotations respectivement pour 2011, 2012 et 2013.

❖ Titre 4 : dépenses de transferts courants

Les consommations budgétaires des dépenses de transferts courants sont passées de 107,60 milliards de F CFA en 2004 à 330,16 milliards de F CFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 13,27%.

Sur les trois (03) dernières années, les consommations budgétaires des dépenses de transferts courants sont ressorties à 244,08 milliards de F CFA en 2011, à 360,28 milliards de F CFA en 2012 et à 330,16 milliards de F CFA en 2013.

La consommation budgétaire des dépenses de transferts courants a représenté 35,33%, 39,69% et 36,40% des dépenses ordinaires respectivement en 2011, 2012 et 2013.

Les dépenses de transferts courants ont été exécutées à hauteur de 98,01%, 99,34% et 98,87% par rapport aux dotations respectivement pour 2011, 2012 et 2013.

II.1.2 Analyse des dépenses en capital

Les consommations budgétaires au titre des dépenses en capital sont passées de 79,61 milliards de F CFA en 2004 à 761,88 milliards de F CFA en 2013, correspondant à un taux de progression de 28,53%. Il ressort une consommation budgétaire annuelle moyenne de 381,86 milliards de F CFA.

Sur la période 2011-2013, les consommations budgétaires des dépenses en capital ont connu une hausse continue, passant ainsi de 453,01 milliards de F CFA en 2011 à 761,88 milliards de F CFA en 2013. En effet, elles ont enregistré un taux d'accroissement de 44,51% entre 2011 et 2012 et de 16,38% entre 2012 et 2013.

Le taux d'exécution des dépenses en capital s'élève à 80,23%, 84,13% et 76,91% respectivement pour les années 2011, 2012 et 2013.

La situation des consommations des dépenses en capital par composante se présente comme suit :

❖ Titre 5 : investissements exécutés par l'Etat

Les consommations budgétaires desdites dépenses sont passées de 77,78 milliards de F CFA en 2004 à 722,24 milliards de F CFA en 2013, soit un taux de progression annuel moyen de 28,10%.

La consommation budgétaire des dépenses d'investissement est ressortie à 449,16 milliards de F CFA en 2011, à 649,16 milliards de F CFA en 2012 et à 722,24 milliards de F CFA en 2013.

La consommation budgétaire des dépenses d'investissement a représenté 99,15%, 99,16% et 94,80% des dépenses en capital respectivement en 2011, 2012 et 2013.

Les taux d'exécution de ces dépenses se situent à 80,10% en 2011, 84,10% en 2012 et 76,06% en 2013.

❖ Titre 6 : transferts en capital

Les consommations budgétaires des transferts en capital ont connu une évolution à tendance haussière passant de 1,83 milliards de F CFA en 2004 à 39,65 milliards de F CFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 40,73%.

Les consommations budgétaires des dépenses de transferts en capital se sont élevées à 3,85 milliards de F CFA en 2011, 5,50 milliards de F CFA en 2012 et 39,65 milliards de F CFA en 2013.

De l'analyse de la structure des consommations budgétaires des dépenses en capital, il ressort que les transferts en capital représentent 0,85% en 2011, 0,84% en 2012 et 5,20% en 2013.

Il est à noter que les taux d'exécution des dépenses de transferts en capital s'établissent à 98,69%, 87,25% et 96,70% pour les années 2011, 2012 et 2013.

II.2 Analyse par destinataire de transferts

Sur la période 2004-2013, les consommations budgétaires au titre des transferts (courants et en capital), sont passées de 109,44 milliards de F CFA en 2004 à 365,78 milliards de F CFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 14,49%. La moyenne annuelle de ces transferts ressort à 214,54 milliards de F CFA. L'analyse par destinataires montre une prédominance des services publics (76,84%) et des institutions financières (10,41%).

Sur les trois (03) dernières années, les consommations budgétaires des dépenses de transferts ont connu une hausse continue, passant ainsi de 191,06 milliards de F CFA en 2011 à 365,78 milliards de F CFA en 2013.

Tableau 11: Evolution de l'exécution budgétaire par destinataires de transferts de 2004 à 2013

En millions

Année Rubrique	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1 Services publics	94 240	105 628	119 142	147 302	148 164	158 040	163 263	187 160	288 111	237 493
2 Ménages et associations	3 207	4 611	6 298	6 562	6 728	8 217	5 291	11 124	11 330	6 464
3 Institutions non financières	1 081	2 397	2 251	1 545	2 820	5 219	4 243	3 899	5 497	35 544
4 Institutions financières	2 243	1 824	9 279	42 232	6 657	30 592	8 100	23 540	36 247	62 602
5 Organismes internationaux	2 824	1 608	3 297	1 746	1 747	1 644	1 761	13 713	15 199	17 277
9 Autres destinataires	5 839	6 758	6 848	6 890	7 756	7 606	8 398	8 496	9 394	10 429
TOTAL	109 435	109 435	122 826	147 115	206 278	173 872	211 317	191 056	247 932	365 778

Source : DGB/DISB

II.3 Exécution des dépenses sociales de réduction de la pauvreté

Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs abritant les programmes prioritaires identifiés dans la SCADD pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté.

L'exécution des dépenses sociales est passée de 182,64 milliards de F CFA en 2007 à 401,97 milliards de F CFA en 2013, soit un taux moyen de progression de 13,84%.

De l'analyse du graphique n° 31, il ressort qu'après une évolution continue observée sur la période 2007 à 2010, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté se contractent en 2011 avec une régression de 16,83%. Ces dépenses ont progressé de 2011 à 2013 avec un pic observé en 2012 d'un montant de 402,21 milliards de F CFA.

Tableau 12: Évolution de l'exécution des dépenses sociales de réduction de la pauvreté de 2007 à 2013

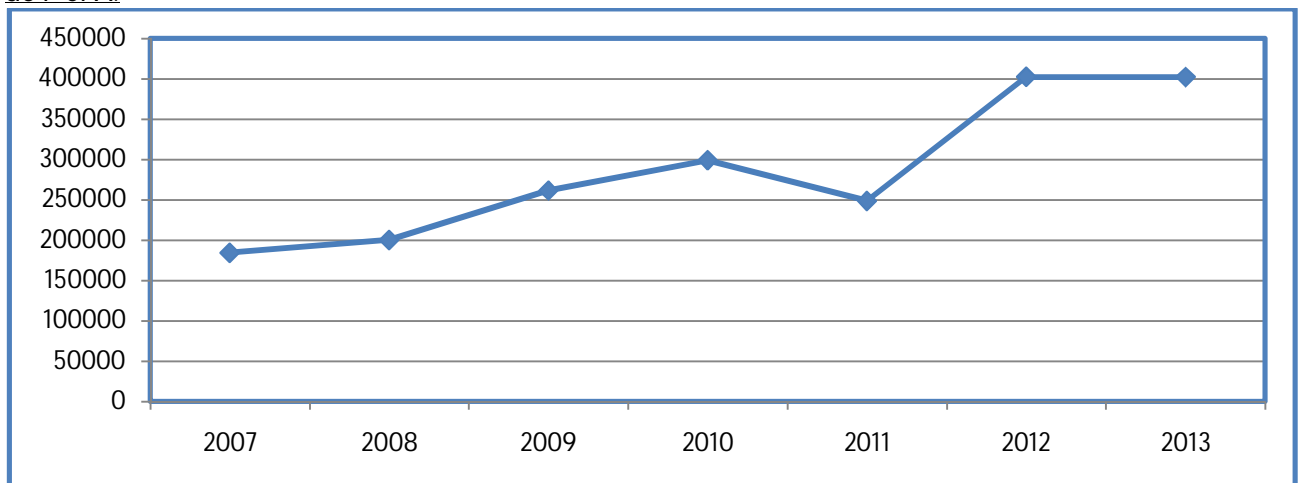
En millions de F CFA

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ministère et Institution							
Santé	60 168,9	60 123,2	69 836,9	88 396,1	59 475,3	102 184,5	111 523,6
Education de Nationale et Alphabétisation	76 587,0	82 245,7	91 422,7	123 638,2	94 553,2	145 280,4	145 416,6
Infrastructures (pistes rurales)	2 720,6	2 259,6	15 411,2	3 325,7	2 544,3	6 604,1	7 591,8
Min. de la Jeunesse, Formation Professionnelle et de l'emploi	3 891,3	5 402,3	6 486,1	5 920,6	8 673,0	21 284,0	12 547,9
Promotion de la Femme	690,8	771,0	784,4	993,6	1 404,4	1 934,1	1 450,2
Action sociale et solidarité nationale	5 419,7	5 916,2	13 432,8	9 952,4	11 436,0	19 353,3	14 824,9
Agricult., hydraulique	19 810,0	25 624,8	46 769,6	48 322,8	56 101,2	77 944,5	48 477,8
Ressources animales	3 464,8	4 323,8	4 666,4	5 569,8	7 759,4	16 348,8	13 376,3

Ministère et Institution \ Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Min. de l'Environnement et Développement Durable	4 502,3	4 603,4	4 839,0	5 145,2	4 076,7	6 122,9	5 870,3
Ministre de l'Eau , des Aménagement du territoire							34 762,3
Information	259,3	238,1	313,3	536,5	-	92,6	112,9
Justice	350,2	1 472,3	2 590,7	2 060,6	2 630,8	3 416,4	4 351,4
Dépenses communes	4 202,4	3 750,0	2 000,0	-	-		1 023,9
Mines, Carrières et Energie	473,8	1 211,8	721,9	1 542,9	66,9	1 000,0	640,7
MEF	96,6	515,7	326,5	1 660,9	22,4	646,6	
TOTAL	182 637,8	198 458,0	259 601,5	297 065,5	248 743,7	402 212,3	401 970,5

Source : DGB/DISB

Graphique 31: Evolution de l'exécution budgétaire des dépenses sociales de 2007 à 2013 en millions de F CFA.



II.4 Indicateurs de performance des secteurs prioritaires

Le Gouvernement s'est engagé auprès de ses partenaires techniques et financiers à allouer une certaine proportion du budget de l'Etat (hors dette, exonérations, contreparties et surcoûts de projets, subventions de produits pétroliers, transferts en capital et projets sur financements extérieurs) aux secteurs des finances (5,6%), de la santé (12,0%) et de l'éducation de base (15,6%).

❖ Ministère de la Santé

Au cours de ces trois (03) dernières années, l'observation de l'évolution de la part du budget allouée au secteur de la santé donne 11,65% en 2011, 11,96% en 2012 et 12,62% en 2013. Cette tendance à la hausse de cette part montre les efforts consentis par le Gouvernement au profit de ce secteur. Ainsi, des orientations budgétaires spécifiques ont été prises à travers :

- la construction d'infrastructures sanitaires et leur équipement adéquat ainsi que la normalisation des formations sanitaires de base afin de réduire le rayon moyen d'accès ;
- le développement des ressources humaines en quantité et en qualité, à travers le recrutement et la formation ainsi que l'expérimentation de contrat de Partenariat Public Privé (PPP) dans certaines spécialités ;
- le renforcement de la promotion de la santé de la mère et de l'enfant, pour réduire les taux de mortalité de ces catégories de la population ;
- l'amélioration de l'accessibilité financière des populations aux services de santé, en assurant la subvention des soins d'urgence et des évacuations sanitaires à l'intérieur du pays, en accroissant les capacités nationales de production de médicaments et en mettant en place une assurance maladie universelle.

❖ Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

La part du budget allouée au secteur de l'éducation nationale et de l'alphabétisation est ressortie à 15,42% en 2011, 15,96% en 2012 et 16,12 en 2013. Il est donc enregistré une hausse continue de ce taux qui pourrait s'expliquer par la mise en œuvre des actions prioritaires en vue de renforcer les acquis en matière d'évolution vers la scolarisation universelle en 2015. Il s'agit de :

- l'accroissement de l'offre d'éducation et de formation dans tous les ordres d'enseignement par la construction et la normalisation d'infrastructures scolaires ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement par le recrutement et la formation des enseignants ainsi que la relecture des curricula ;
- l'accélération de l'alphabétisation pour une amélioration de la contribution des adultes non scolarisés au développement socio-économique du pays ;
- l'établissement de passerelles entre formation professionnelle et emploi.

❖ Ministère de l'Economie et des Finances

Sur la période 2011-2013, la part du budget allouée au secteur des finances publiques est ressortie à 6,95% en 2011, 7,24% en 2012 et 7,08 en 2013. Ces taux se situent tous au-dessus de la cible de 6,5% ; cela en accompagnement des réformes visant à parvenir à une gestion performante des finances publiques au Burkina Faso. Les grandes priorités de ces réformes sont orientées vers les domaines suivants :

- la mobilisation des ressources ;

- l'amélioration du système de gestion des marchés publics;
- le renforcement du système de contrôle interne et externe ;
- la promotion de la gestion budgétaire axée sur les résultats par l'implantation du budget programme de l'Etat.

Tableau 13: Evolution de la part des secteurs prioritaires dans le budget de l'Etat (IP 13) de 2004 à 2013
En%

Année Rubrique	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ministère de la Santé										
Cible	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50
Réalisation	10,69	11,27	12,04	12,53	11,34	11,27	11,37	11,65	11,96	12,62
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation										
Cible	15,60	15,60	15,60	15,60	15,60	15,60	15,60	15,60	15,60	15,60
Réalisation	15,21	14,32	16,10	15,11	14,79	15,33	15,21	15,42	15,96	16,12
Ministère de l'Economie et des Finances										
Cible	5,60	5,60	5,60	5,60	5,60	5,60	5,60	5,60	5,60	5,60
Réalisation	3,65	4,26	4,87	4,20	6,45	5,64	5,11	6,95	7,24	7,08

Source : DGB/DPB

Au terme de ces analyses budgétaires, il ressort que le niveau d'exécution des dépenses budgétaires de l'Etat est acceptable au cours des trois dernières années (2011-2013). En effet, le taux d'exécution sur la période est supérieur à 85%.

A côté de ces performances, force est de constater que de nombreux défis restent à relever.

Ce sont entre autres :

- la rationalisation des dépenses de l'administration publique dans le sens de dégager des économies à affecter aux programmes sociaux et aux investissements productifs ;
- le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de la dépense publique ;
- la poursuite de la mise en place effective des unités de vérification des dépenses dans l'optique de réduire les délais de paiement ;
- la dématérialisation des documents du circuit de la dépense publique ;
- l'amélioration des fonctionnalités des logiciels.

C. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES SOLDES BUDGETAIRES

L'épargne budgétaire mesure la capacité du gouvernement à financer ses investissements sur ressources propres. Sur la période 2004-2013, elle est restée globalement négative de 2004 à 2009 avant d'afficher un niveau positif à partir de 2010. En 2013, l'épargne budgétaire s'élevait à 189,44 milliards de F CFA, son plus haut niveau depuis 2004, contre 89,95 milliards de F CFA en 2012 et 141,41 milliards de F CFA en 2011.

Quant au solde global qui représente la différence entre les recettes totales et les dépenses totales, il est ressorti déficitaire sur la période 2004-2013.

Il a évolué en dent de scie affichant son plus haut niveau en 2009 (276,85 milliards de F CFA).

En 2013, le besoin de financement s'est chiffré à 194,02 milliards de F CFA contre 236,26 milliards de F CFA en 2012 et 87,89 milliards de F CFA en 2011.

Graphique 32: Evolution des soldes budgétaires de 2004 à 2013.

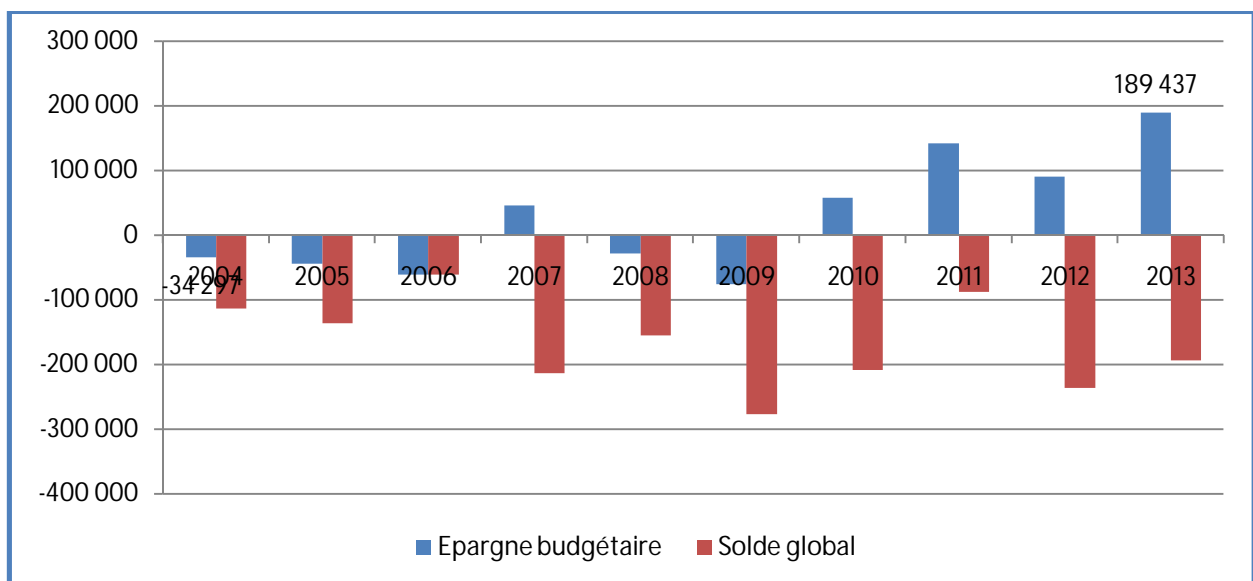


Tableau 14: Evolution des charges et des ressources du budget de l'Etat de 2004 à 2013
En millions de F CFA

Rubrique \ Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes totales	333 877	364 547	503 793	674 767	667 917	793 228	881 539	1 056 055	1 326 244	1 474 883
Recettes ordinaires	333 877	364 547	385 042	557 263	484 059	523 441	647 545	832 342	997 757	1 096 462
Recettes fiscales	297 851	331 009	351 346	373 025	439 648	445 214	524 903	728 355	885 387	971 262
Recettes non fiscales	26 118	28 985	31 208	36 359	38 036	45 401	111 026	96 842	106 776	121 529
Recettes en capital	9 908	4 554	2 488	147 879	6 376	32 826	11 617	7 145	5 594	3 671
Recettes extraordinaires	-	-	118 751	117 504	183 858	269 787	233 994	223 713	328 488	378 421
Dons	-	-	59 140	95 627	91 401	139 077	148 148	180 961	187 755	203 982
programmes	-	-	57 640	95 627	91 401	139 075	147 993	180 505	171 126	119 134
projets	-	-	1 500	-	-	2	155	456	16 629	84 849
Emprunts	-	-	59 611	21 877	92 457	130 710	85 846	42 753	140 733	174 439
Tirages sur emprunts projets	-	-	5 162	-	41 300	80 726	-	25 629	41 846	15 655
Emprunts programmes	-	-	54 449	21 877	51 157	49 984	12 322	17 123	38 287	4 830
Autres emprunts	-	-	-	-	-	-	73 524	-	60 600	153 954
Dépenses totales	447 784	501 407	565 542	888 723	823 107	1 070 079	1 090 545	1 143 946	1 562 459	1 668 907
Dépenses ordinaires	368 174	409 046	446 446	511 590	513 076	599 220	590 535	690 935	907 807	907 025
Titre 1	77 501	80 415	61 967	54 720	52 302	89 148	67 093	68 340	93 142	105 097
Titre 2	120 942	139 332	161 189	187 140	198 826	229 751	245 441	281 368	333 690	353 666
Titre 3	62 126	68 725	79 514	100 520	94 247	93 499	90 740	97 144	120 694	118 099
Titre 4	107 604	120 575	143 777	169 210	167 700	186 823	187 261	244 083	360 281	330 163
Dépenses en capital	79 610	92 362	119 096	377 133	310 032	470 858	500 010	453 010	654 652	761 882
Titre 5	77 779	90 110	115 757	340 065	303 860	446 364	496 215	449 161	649 155	722 235
Part Etat	77 779	90 110	115 757	132 426	175 556	250 325	295 623	256 327	374 900	475 164
Subvention	0	0	0	114 673	58 974	86 629	51 320	63 741	133 799	186 820
Prêt	0	0	0	92 965	69 329	109 410	149 271	129 094	140 456	60 250
Titre 6	1 831	2 252	3 338	37 068	6 172	24 494	3 795	3 849	5 497	39 647
Épargne budgétaire	-34 297	-44 499	-61 404	45 673	-29 017	-75 780	57 010	141 407	89 949	189 437
Solde global	-113 907	-136 860	-61 749	-213 956	-155 190	-276 851	-209 006	-87 891	-236 215	-194 023

Source : DGB/DISB/SS

CONCLUSION

Il ressort de cette analyse que les prévisions des ressources mobilisées pour le compte du budget de l'Etat ont progressé d'une année à une autre sur la période 2004-2013 (excepté en 2007) avec notamment une nette progression au cours des trois dernières années. La part des ressources propres dans ces prévisions a progressivement augmenté sur la période 2011-2013 pour atteindre 60,66%, traduisant ainsi la volonté du gouvernement de financer ses investissements sur ressources propres et de dégager des ressources à affecter aux programmes sociaux.

L'examen des performances de recouvrement fait ressortir un taux de recouvrement au-delà de 75% au cours des trois dernières années. Les recettes ordinaires affichent des résultats plus satisfaisants avec des taux de recouvrements qui sont restés supérieurs à 90% sur la période contre des taux de moins de 60% pour les recettes extraordinaires. « L'approche unités de recouvrement » entreprise depuis 2009, les actions de sensibilisation sur le civisme fiscal entreprises ces dernières années par les différentes régies, la lutte contre la fraude, le faux et la corruption sont les principaux facteurs explicatifs de ces performances enregistrées dans la mobilisation des recettes ordinaires du budget de l'Etat.

Pour ce qui est des dépenses, les dotations ont également progressé d'une année à une autre sauf en 2008 et 2010. Le poids des dépenses en capital s'est régulièrement accru depuis 2011 pour s'établir à 52,02% en 2013. Cette hausse continue traduit la volonté du Gouvernement de promouvoir les investissements structurants à travers l'opérationnalisation de la SCADD.

L'analyse des performances d'exécution met en évidence un taux de consommation global d'au moins 85% sur la période 2011-2013. Le taux d'exécution des dépenses ordinaires a affiché un niveau supérieur à 95% sur la période contre un taux dépassant 75% pour les dépenses en capital. Cette performance dans l'exécution du budget s'explique par la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures, notamment le renforcement de la capacité opérationnelle des acteurs de la chaîne de dépense, les mesures diligentes afin d'assurer la célérité dans le traitement des dossiers et le suivi de l'exécution budgétaire (revue budgétaire, cadre de clôture budgétaire, etc.) qui ont permis d'assurer dans les meilleures conditions la clôture des opérations budgétaires.

Il se dégage de l'examen des ressources et des charges du budget de l'Etat une épargne budgétaire positive sur la période 2011-2013, atteignant son plus haut niveau en 2013 (189,44

milliards de F CFA). Quant au besoin de financement, il s'est situé à 194,02 milliards de F CFA en 2013 contre 236,22 milliards de F CFA en 2012, soit une amélioration de 42,20 milliards de F CFA.

A côté de ces performances, force est de constater que de nombreux défis restent à relever aussi bien en matière de mobilisation des recettes qu'en exécution des dépenses.

En matière de mobilisation des recettes, il s'agit notamment de :

- la responsabilisation plus accrue des acteurs ;
- le renforcement des capacités des acteurs dans la mobilisation des ressources publiques (formation, suivi, contrôle,...) ;
- l'amélioration de la programmation et de la gestion des moyens accordés ;
- la poursuite de la modernisation des administrations chargées de la mobilisation des ressources du budget de l'Etat ;
- l'évaluation des impacts de l'« Approche Unité de Recouvrement (AUR) » mise en œuvre depuis l'année 2009 ;
- la poursuite des concertations sur l'approfondissement de l'AUR ;
- l'amélioration des cadres institutionnel et législatif relatifs aux finances publiques.

En matière de dépenses, on peut citer :

- la rationalisation des dépenses de l'administration publique dans le sens de dégager des économies à affecter aux programmes sociaux et aux investissements productifs ;
- le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de la dépense publique ;
- la poursuite de la mise en place effective des unités de vérification des dépenses dans l'optique de réduire les délais de paiement ;
- la dématérialisation des documents du circuit de la dépense publique ;
- l'amélioration des fonctionnalités des logiciels.

DEFINITION DES CONCEPTS

A	
Appui Budgétaire	Assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis d'investissement ou de coopération technique mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement macro-économique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Cette catégorie comprend l'assistance en nature pour les apports de produits de base autres qu'alimentaires et les dons et prêts financiers permettant de payer ces apports. Elle comprend aussi les ressources correspondant aux annulations de dette publique.
B	
Besoins de financement	Correspondent à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales (Recettes totales – Dépenses totales)
Budget de l'Etat	C'est l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile toutes les ressources et toutes les charges de l'État.
D	
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	Les dépenses sociales sont calculées sur la base du protocole d'accord technique de la FEC (Facilité Elargie de Crédit) appuyé par le FMI qui stipule : « Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs abritant les programmes prioritaires identifiés dans le CSLP pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres pour les ministères suivants : enseignement de base et alphabétisation ; santé ; action sociale et solidarité nationale ; promotion de la femme ; travail et sécurité sociale ; emploi et jeunesse ; agriculture, hydraulique et ressources halieutiques ; ressources animales et environnement et cadre de vie. Elles couvrent aussi les pistes rurales et le PPTTE (titre 5) pour les infrastructures, et les dépenses sur PPTTE uniquement pour la justice et le MEF, certaines dépenses de la communication et des Mines, carrières et Energie.
Dépenses	Décaissements non remboursables effectués par les administrations publiques (tels que les achats de biens et services, les transferts et les achats de bien d'équipement ou des aménagements d'infrastructure)
Dépenses ordinaires	Charge de la dette et des dépenses en atténuation des recettes, Dépenses de personnels, Dépenses de fonctionnement et des transferts courants.

Dépenses en capital	Dépenses d'investissement. Elles sont, en principe, destinées à l'acquisition de biens de capital fixe, de stocks stratégiques ou d'urgence, de terrains ou d'actifs incorporels ; elles concernent aussi les paiements sans contrepartie ayant pour but de permettre aux bénéficiaires d'acquérir des biens de capital. Cependant, l'acquisition par l'Etat de biens de capital pour les entreprises publiques est considérée comme une prise de participation et enregistrée en prêts nets. Les dépenses en capital sont regroupées selon l'origine du financement (ressources propres ou ressources extérieures, ces dernières portant sur l'ensemble du programme d'investissement public). On distingue également les investissements directement exécutés par les administrations publiques et les transferts en capital effectués par elles.
Dette publique	Ensemble des dettes de l'État résultant des emprunts que ce dernier a émis ou garantis.
Dons	Concours financiers non remboursable reçus de donateurs nationaux et/ou étrangers. On distingue les dons intérieurs et extérieurs d'une part, et les dons programmes répondant à des objectifs généraux d'aide budgétaire et les dons projets correspondants aux aides aux projets spécifiques d'investissement d'autre part.
Dotations	Correspondent aux crédits budgétaires alloués à un ministère ou à une Institution.
E	
Epargnes budgétaires	Correspondent à la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes (Recettes courantes – Dépenses courantes)
I	
Impôt	Prélèvement obligatoire réalisé au profit des administrations publiques. Il ne donne pas droit à une contrepartie directe mais à des services fournis gratuitement par la collectivité.
L	
Loi de finances initiale	Loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'État.
	Elle comprend deux parties distinctes :
	- dans la première partie, elle autorise la perception des ressources publiques et comporte les voies et moyens qui assurent l'équilibre financier. - dans la seconde partie, elle fixe pour le budget général le montant global des crédits applicables aux services votés et arrête les autorisations nouvelles par titre et par ministère ; elle autorise, en distinguant les services votés des opérations nouvelles, les opérations des budgets annexes et les opérations des comptes spéciaux du Trésor. La loi de finances initiale doit être votée avant le début de l'année à laquelle elle se rapporte.

Loi de finances rectificative	Loi modifiant en cours d'année, les dispositions de la loi de finances initiale de l'année (appelée aussi "collectif").
Loi de règlement	Loi constatant les résultats financiers de chaque année civile et approuvant les différences entre les résultats et les prévisions de la loi de finances de l'année, complétée, le cas échéant, par ses lois rectificatives.
O	
Ordonnancement	Emission du titre de paiement donnant l'ordre au comptable de payer la dette de l'Etat.
P	
Produit intérieur brut (PIB)	Somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des branches de production (augmentée de la TVA grevant les produits et les droits de douane). Il se compose du produit intérieur marchand (biens et services échangés) et du produit intérieur brut non marchand (services fournis par les administrations publiques et privées à titre gratuit ou quasi gratuit).
R	
Recettes :	Encaissements non remboursables et sans contrepartie provenant de prélèvements obligatoires (tels que les impôts) ainsi que les encaissements non remboursables et avec contrepartie (tels que le revenu de la propriété et du patrimoine, les droits divers et les redevances) ne provenant pas d'autres administrations publiques, nationales ou étrangères, ou d'organisations internationales.
S	
Sections	Ministères ou institutions bénéficiaires de dotations budgétaires. Elles sont codifiées par deux (02) caractères et correspondent au premier niveau de la classification par destination.
T	
Titres budgétaires	Selon la nomenclature budgétaire commune aux Etats membres de l'UEMOA, le titre correspond au premier niveau de la classification par nature et est codifié sur un (01) caractère.
	Pour les recettes, elles sont toutes regroupées en un seul titre, c'est le titre 0
	Pour les dépenses, il existe six (06) titres correspondant aux grandes catégories de dépenses que sont :
	- titre 1 : Amortissements, charge de la Dette et dépenses en atténuation des recettes ;
	- titre 2 : Dépenses de personnel ;
	- titre 3 : Dépenses de fonctionnement ;
	- titre 4 : Dépenses de transfert courant ;
- titre 5 : Dépenses d'investissements exécutées par l'Etat ;	
- titre 6 : Transfert en capital.	